

CARTE COMMUNALE DE PEYRUSSE - MASSAS



Rapport de Présentation

1. DIAGNOSTIC
2. ENJEUX DU TERRITOIRE et CHOIX RETENUS – PROJET DE DEVELOPPEMENT
3. MODALITES D'APPLICATION DU R.N.U
4. EXTRAIT DU REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

Approuvée par le Conseil Municipal, le 6 janvier 2014

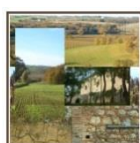
Approuvée par le Préfet du Département du Gers, le

Le Maire,

(tampon et signature)

Le Préfet,

(tampon et signature)



Urban32

Le Sarthé 32390 TOURENQUETS - 0562660617 - 0679909394
veronique.savu@orange.fr - urban32@orange.fr

CARTE COMMUNALE

Approuvée par le Conseil Municipal, le 6 janvier 2014

Le Maire,



(tampon et signature)

Approuvée par Monsieur le Préfet du Gers le

Le Préfet

(tampon et signature)

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.1 - Situation et site.....	p. 08
- Situation et contexte	
- Structure du territoire	
- Intercommunalité et appartenance à un pays	
° Cœur de Gascogne	
° Pays d'Auch	
I.2 - La morphologie naturelle du site.....	p. 10
- Géologie	
° Peyrusse-Massas, analyse des couches géologiques	
° Le contexte géologique du Gers	
° Les affleurements calcaires	
- Nature et qualité des sols	
° Les Terreforts ou sols-argilo calcaires	
° Les Boulbènes ou sols argilo-limoneux	
° Les Peyrusquets	
- Paysage	
° Le contexte départemental, l'éventail gascon	
° La prise en compte du paysage, notions de covisibilité	
° Le village, un village concentré installé en promontoire autour de l'Eglise	
° L'est du village, le hameau des Tucoulets, un paysage urbain linéaire qui s'est développé en ligne de crête	
° Les éléments du paysage constitutifs de la trame verte et bleue	
I.3 - Le patrimoine naturel (biodiversité et milieux naturels).....	p. 16
- La trame verte et bleue et la prise en compte des corridors écologiques	
° Le contexte législatif apporté par le Grenelle de L'Environnement	
° Peyrusse-Massas, faune et flore	
Les enjeux dictés par le site : milieu naturel, paysage et biodiversité	
I.4 - Pollution et qualité des milieux.....	p. 18
- Qualité de l'air	
° Mesures effectuées par les stations de Peyrusse Vieille et Gondonville	
° Un seuil d'Ozone sous influence de l'agglomération toulousaine (émissions anthropiques)	
- Qualité et pollution des eaux : rivières, nappes souterraines, traitement des eaux usées	
° La qualité des eaux de surface, cours d'eaux et rivières	
° Les pollutions agricoles	
° Les zones sensibles à l'eutrophisation	
° Assainissement autonome pour l'ensemble de la commune	
- Pollution des Sols et Déchets	
- Nuisances sonores	
I.5 - Les ressources naturelles.....	p. 20
- Eau	
- Energies	
° L'énergie solaire	
I.6 - Les risques.....	p. 22
- Risques naturels	
° L'aléa retrait et gonflement des argiles	
° Les risques sismiques	
° Les zones inondables de l'Ourlan	
- Risques technologiques et miniers (non mentionnés au P.A.C)	
Les enjeux dictés par les ressources naturelles du site, les risques inhérents aux pollutions observées, aux aléas liés aux sols argileux et aux zones inondables	

Sommaire

I.7 - Le patrimoine culturel, urbain et architectural.....	p. 25
- Un patrimoine riche et diversifié	
° L'église	
° L'architecture vernaculaire	
- Formes urbaines, trames parcellaires et architecture	
° Le village	
° Le hameau de Tucoulets	
- Les formes urbaines actuelles et leur développement progressif	
- Le projet de ZAD	

Les enjeux dictés par la qualité patrimoniale du site d'un point de vue culturel, urbain et architectural 

II - LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

II.1 – L'importance de l'agriculture.....	p. 31
- L'évolution de la Surface Agricole Utile et du nombre d'exploitation (1836-2010)	
- Les exploitants	
II.2 – Productions et pratiques agricoles.....	p. 32
- La carte de l'occupation des sols, la répartition des cultures	
- Les zones irriguées	
- Les bâtiments d'élevage, situation, installations classées et soumises à déclaration avec périmètre d'inconstructibilité (ICPE ou RSD), les zones d'épandage	
II. 3 – Devenir de l'agriculture, projets, mise en tourisme.....	p. 33

III - LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECO-DEMOGRAPHIQUE

III.1 – La situation en 2010.....	p. 35
- L'évolution démographique	
- L'offre en logements	
- L'offre en équipements	
- L'offre en commerces	
- Les activités économiques	
- Bassin d'emploi	
III.2 – Les perspectives d'évolution en rapport avec le développement de Mauvezin	p. 36
- L'évolution des communes limitrophes Auch, Roquelaure, Castillon-Massas	
- L'opportunité des axes de déplacement existants et futurs	
III.3 – Les enjeux du diagnostic socio-éco-démographique et les orientations communales.....	p.38

IV – ETAT DES RESEAUX ET DESSERTE

IV.1 - Accès et desserte	p. 39
- La RD148 qui relie Peyrusse-Massas à Auch, et la RD272 qui mène à l'axe de la N21	
- Transport collectif, scolaire ...	

IV.2 - Réseaux.....	p. 40
---------------------	-------

- ERDF
- Eau potable
- Téléphone
- ADSL
- Assainissement autonome (Village et hameau des Tucoulets)

IV.3 - Enjeux liés aux réseaux existants et possibilités de développement	p. 44
---	-------

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

V.1 – Les grandes lignes du projet de développement	p. 45
---	-------

V.2 – Les zones futures d'habitat programmées.....	p. 46
- Présentation générale et modalités d'application des Règles Nationales d'urbanisme	
- Tableau des surfaces et description des secteurs.....	p. 48

VI - DOCUMENT DE CARTE COMMUNALE

APRES ENQUETE PUBLIQUE.....	p. 49
-----------------------------	-------

VII – ZONAGE DE LA CARTE

VII.1 – PLANS AU 1/5000 ème

VIII –ANNEXES

VIII.1 – PLANS DES SERVITUDES et CONTRAINTES / liste des servitudes

VIII.2 – Dossier de ZAD

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.1 - Situation et site

Situation et contexte

La commune de Peyrusse-Massas, dont les coordonnées suivent (43° 44' 20" Nord, 0° 33' 16" Est), appartient avec les villages d'Antras, de Biran, de Castillon-Massas, de Lavardens, de Mérens, d'Ordan-Larroque, de Roquefort et de Saint-Lary au Canton de Jegun qui s'inscrit au centre du département du Gers en limite des cantons d'Auch : Auch-Nord et Auch-Nord-Est.

Commune rurale, encore très liée à l'activité agricole, Peyrusse-Massas dispose d'un joli patrimoine avec en premier lieu l'Eglise Saint-Gilles inscrite aux Monuments Historiques, à laquelle vient s'adosser un portail en pierre vouté, entourée partiellement d'un chemin de ronde dominant le cimetière. Les vestiges des anciens remparts rappellent la présence du château des Comtes de Massas. L'évolution urbaine de Peyrusse-Massas dont le territoire se développe de part et d'autre de la départementale 148, est en partie conditionnée par l'influence et le développement péri-urbain de la Préfecture Auch, située à 12 kms du centre de Peyrusse.

Structure du territoire

Sur une superficie totale de 649 hectares, le territoire communal présente pour autant les caractéristiques du paysage gascon et de ses vallées dissymétriques :

- un versant court et abrupt, exposé à l'ouest et dessinant le sommet du coteau qui culmine à 228 m. Il présente des affleurements calcaires et domine le ruisseau de « Guzerde » qui traverse Lavardens,
- un versant beaucoup plus long, exposé à l'est entrecoupé de vallons creusés par les ruisseaux de l'Ourlan qui matérialise la frontière de Peyrusse-Massas avec Mérens, de Rabin et de Passe-Loup, tous trois affluents directs ou indirects du Gers.

Au sommet de ces vallées, l'urbanisation s'est progressivement installée en ligne de crête. Elle comprend le village historique et la plupart des hameaux de la commune : Le Coustau, Le Doumengé, Plaisance, Les Tucoulets. Les terres de grande qualité – A Peyrusse-Massas, on ne trouve que des terreforts – sont principalement destinées aux grandes cultures, celle des céréales étant majoritaire. C'est à Peyrusse-Massas que les passionnés de plantes carnivores et d'orchidées trouvent leur bonheur grâce à la présence depuis les années 80, du « Jardin Carnivore » qui rassemble grâce à Jean-Jacques Labat près de 600 espèces différentes, une collection agréée par Le conservatoire Français des Collections Végétales Spécialisées.



Intercommunalité et appartenance à un pays

Peyrusse-Massas intègre deux instances et groupement de collectivités locales, particulièrement engagées au cœur du département du Gers : Cœur de Gascogne communauté de communes qui représente un peu plus de ... habitants pour 19 communes dont celles de Jegun, Lavardens et Roquelaure et le Pays d'Auch regroupant les 6 communautés de communes suivantes : Grand Auch, Cœur d'Astarac en Gascogne, Val de Gers, Vals et villages en Astarac, Cœur de Gascogne et les Hautes Vallées

Cœur de Gascogne

Fortement impliquée dans le développement économique, et le développement touristique qu'elle fédère notamment au niveau d'un site sur le net riche en informations, la communauté de communes « Cœur de Gascogne » assume les compétences obligatoires suivantes :

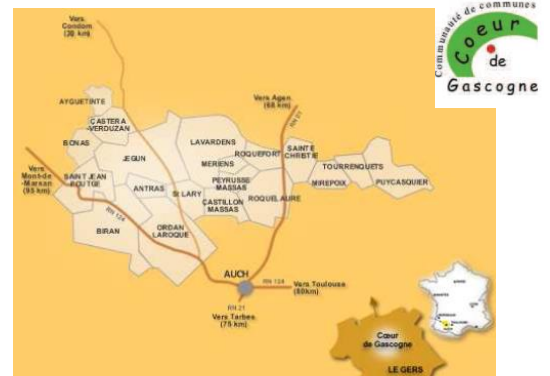
1. Le soutien au développement économique, et en particulier aux zones d'activités d'initiative publique, à Jegun sur la RD930 qui relie Auch à Condom, et privée « la Z.A du Longard à Roquelaure : 14 ha aux abords de la RN21 »,
2. La priorité accordée aux services auprès :
 - Des personnes âgées et handicapées par la création en 2004 d'un service d'aide et de maintien à domicile,
 - De la petite enfance concrétisée par le relais d'Assistants Maternelles,
 - Des jeunes de 3 à 18 ans à travers les Centres de Loisirs, les accueils périscolaires et des activités spécifiques destinés aux adolescents,
3. Un effort réel pour promouvoir le développement touristique avec mise en valeur des prestataires locaux, communication ciblée et actualisée, création et pérennisation des structures d'accueil et d'hébergement, publications thématiques : randonnées

La communauté de commune attache un soin particulier à l'accueil des nouveaux résidents, à leur intégration et au partage des valeurs locales à travers notamment l'encouragement des projets à caractère touristiques (chemins de randonnées, aires de pique-nique et la redécouverte de l'agriculture (ventes directes, agriculture biologique...)

Pays d'Auch

Signataire d'une charte de pays approuvée en 2003 et candidat retenu pour le programme Leader¹ 2008-2013, « Le Pays d'Auch » qui rassemble un peu plus du tiers de la population géroise (soit 60000 habitants env.), a défini dès 2008 une priorité ciblée par rapport à ce programme : « renforcer la cohésion entre zones rurales et zones urbaines » à travers notamment :

- . Un développement économique durable, premier axe évoqué par la convention territoriale signée en 2009 entre l'Etat, la Région, le Département et le Pays d'Auch avec comme préoccupations soutenir les commerçants et les artisans et l'accueil de nouvelles entreprises, aider les acteurs du tourisme,
- . Le développement des services essentiels à la population : équipements publics, accessibilité de ces équipements, offre culturelle, service de proximité,
- . La préservation du patrimoine naturel, bâti et paysager, le cadre de vie,
- . La réalisation d'un schéma de développement culturel du territoire permettant de dynamiser les différentes activités du Pays, de favoriser la mise en place du Label « Pays d'Art et d'Histoire », de soutenir la création de pôles Médiathèque communales ou intercommunales, de valoriser les initiatives locales qu'elles soient « amateurs » ou « professionnels »,
- . La programmation d'une réflexion commune avec le Pays « Porte de Gascogne » sur la ou les manières d'aborder la ruralité (Octobre 2010-Janvier 2011)



Partez à la découverte en Cœur de Gascogne

En cœur de Gascogne, entre Auch et Agen, à 1h de Toulouse, nous vous accueillons... à la recherche du calme, de la sérénité, les vallées géroises vous offrent une nature verdoyante, un patrimoine bâti, une gastronomie authentique, des hébergements à votre goût pour des moments en famille...

Animé, le cœur de Gascogne propose de nombreuses activités : Spa, thermalisme, randonnées, spectacles...

Préparez votre séjour : Hôtels, gîtes, etc. en savoir +

Bougez en famille : Villages, spectacles... en savoir +

Randonnées : Itinéraires et découvertes en savoir +

Thermalisme : Santé et de Bien-être en savoir +

les actualités touristiques en savoir +

ETAFF COUP DE COEUR

- AUCH** : Cathédrale, Saint-Marc, XIX^e-XX^e (Cathédrale et musée), Festival Mémento les Trésors (musée Archéologique et Musée des Cloches - 2ème édition 2011) Phébus de France - 14 villages cathédrale éphémère, patrimoine, parcs, sculptures...
- CASTIN** : Statue funéraire gallo-romaine - Village OTSA
- CASTILLON-MARSAIS** : L'Église, maison, chapelle seigneuriale à ciel ouvert, en toile sur un promontoire rocheux. Elle vient 2 jours après en son don et un hôtel. Appartient à Saint-Pierre.
- LAVARDENS** : Cathédrale typiquement géroise. Il faut bien se presser dans les rues de ce village et aller visiter le Château OUSAUX, une merveille architecturale unique.
- CHARLIE DE LA PENHETTE** : Résidence d'histoire, « La Penne » accueille plusieurs compagnies (Musée et école) et propose de nombreux spectacles et ateliers.
- CASTERA-VERDUZAN** : Eglise, St Basile (OTSA) accueillent en outre, théâtre, concerts, courses équestres et courses en ferme - équitation, Bois de la Grotte.

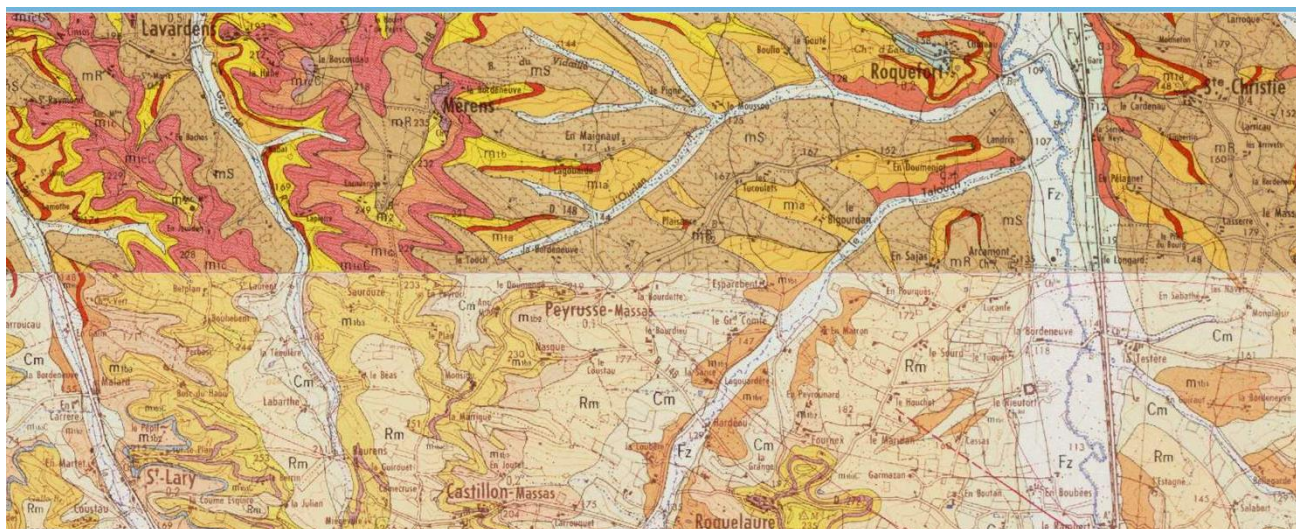
OFFICE DE TOURISME - CŒUR DE GASCOGNE
31 rue de la Basille 32000 OUSAUX
05 62 44 52 17
11 rue de la Basille 32000 OUSAUX
05 62 44 52 17
www.coeurdegascogne.com
www.coeurdegascogne.com

Pour en savoir plus sur le Cœur de Gascogne ?
Profitez de l'étap Rando sur le Gers de pays « Cœur de Gascogne »
Etap Rando sur le Cœur de Gascogne : un itinéraire à partir d'Auch et de Roquelaure et de nombreux sites touristiques à travers le Gers (voir le site internet www.coeurdegascogne.com)













I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.2 - La morphologie naturelle du site

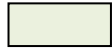


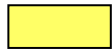


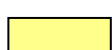



La carte géologique présentée ci-dessus résulte de l'assemblage des cartes du BRGM n°954 (feuille de Fleurance) et n°981 (feuille d'Auch), la légende ci-dessous rassemble les légendes spécifiques de chacune des feuilles

Légende (feuille de Fleurance)

	Alluvions modernes des rivières		Burdigalien moyen Mollasse		Aquatien supérieur Calcaire gris de l'Agenais
	Formation résiduelle des plateaux		Burdigalien inférieur Mollasse		Aquatien Mollasse
	Formation de pentes issues de la molasse		Burdigalien moyen : calcaire de Pellicahus		
			Burdigalien inférieur : calcaire de Herret		

Légende (feuille d'Auch)

	Alluvions modernes argilo-sableuses		Burdigalien supérieur		Burdigalien supérieur. Mollasse, niveaux des calcaires d'Auch
	Helvétien inférieur. Mollasse et niveaux des calcaires inférieurs d'Astarac		Burdigalien moyen Mollasse, niveau des calcaires de Larroque Saint-Semin		Burdigalien inférieur
	Formation résiduelles sur terrains miocènes		Burdigalien supérieur Mollasse, niveau des calcaires supérieurs de Lecture		

Les couches géologiques

Les strates géologiques apparentes sur le site de Peyrusse-Massas renseignent la période de formation du sous-sol : molasses, et calcaires appartiennent à l'Helvétien, au Burdigalien et à l'Aquatien de l'époque du Miocène de l'ère tertiaire, ce qui correspond à une période allant de 15 à 23 millions d'années avant notre-ère.

Le contexte géologique du Gers

La période de Miocène caractérisée par une alternance de saisons sèches et humides s'apparente pour le Gers à une phase d'accumulation, la dernière, de débris sédimentaires, provenant de l'érosion du massif Pyrénéen dont la molasse. Sur l'ensemble du territoire gersois, les dépôts molassiques alternent avec les calcaires et les marnes ainsi que les couches de graviers et de boues.

Au Pliocène, c'est-à-dire 5 millions d'années avant notre ère, les Pyrénées connaissent une nouvelle poussée tectonique qui engendre un phénomène de bascule accentuant la pente d'écoulement des eaux orientée Sud-Nord et avec elle l'érosion, principalement du nord de la gascogne gersoise provoquant l'affleurement de ses étages calcaires et le dégagement de ses plateaux. L'éventail gascon ainsi constitué verra sa structure quelques peu modifiée à l'ère quaternaire, en particulier lors des périodes glaciaires qui affecteront essentiellement le secteur sud-est du département avec le creusement de la plaine de l'Adour.

A Peyrusse-Massas, les strates calcaires se trouvent concentrées au niveau des reliefs et affleurent ponctuellement entre Le Moulin et Doumingué, les molasses couvrant les zones de vallées entre l'Ourlan et le Talouch situé plus au sud.

La présence du calcaire et de la molasse

A Peyrusse-Massas, les calcaires de l'Helvétien et du Burdigalien légendés en rouge foncé sur la carte géologique, et légendés « calcaires de Pellecahus » ou « calcaires de Héret », de même que les « calcaires gris de l'Agenais » datant de l'Aquatinien occupent principalement les reliefs et sommets des coteaux. De ce fait, ils sont plus présents vers l'est du territoire communal où ils forment plusieurs boucles qui reprennent le tracé des courbes de niveaux. De par les phénomènes successifs d'érosion, ils affleurent très nettement entre Doumengé et Le Moulin, particulièrement visible aux abords de la voie communale.

Peyrusse-Massas appartient au « Pays d'Auch », territoire de transition entre l'Astarac au sud, pays de la molasse et la Lomagne Gersoise, où les calcaires dominent ; le pays d'Auch rassemble les deux, les molasses prenant place sur les pentes des versants ou au coeur des vallées entrecoupées des sols alluvionnaires qui accompagnent les cours d'eau.

La nature du sous-sol influe largement sur les composantes du paysage, les boisements de chênes couvrant ponctuellement les zones calcaires, les abords des cours d'eau accueillant aujourd'hui des peupleraies ou de grandes cultures céréalières.

Nature et qualité des sols

Le département du Gers présentent trois qualités de terres, aux propriétés et caractéristiques différentes les boubènes, les terreforts et les peyrusquets. De couleurs distinctes allant du blanc laiteux au brun-noirâtre, boubènes et terreforts alternent sur l'ensemble de l'éventail puisqu'ils émanent d'une même roche-mère, la molasse issue de l'érosion des Pyrénées.

Boubènes et terreforts se répartissent en fonction du relief et des sous-couches géologiques spécifiques ; pour l'ensemble du Gers, on trouve, principalement les boubènes au niveau des crêtes, où sur les versants long des vallées : les « boubées », les terreforts prenant possession des pentes plus inclinées des coteaux.

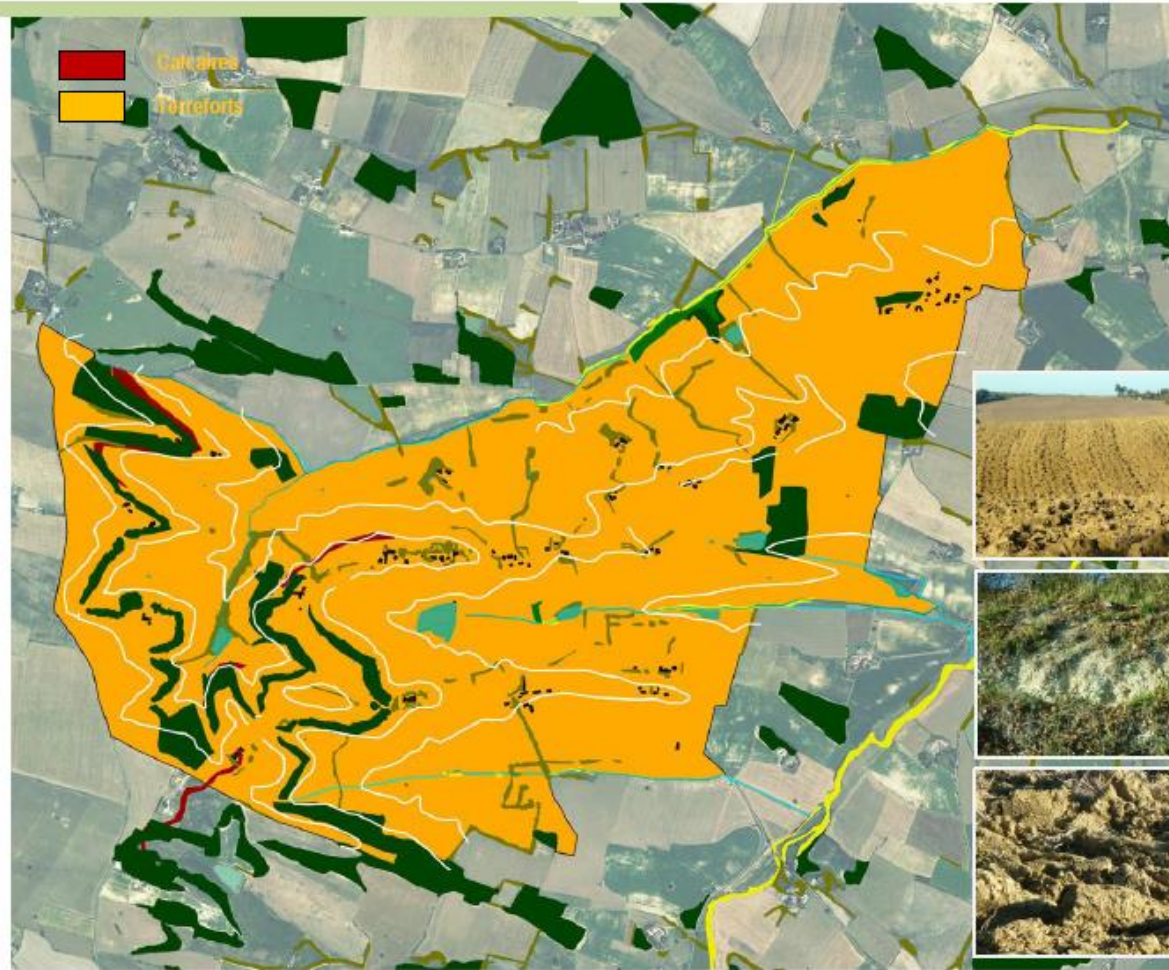
A Peyrusse-Massas, les terreforts s'imposent sur l'ensemble du territoire et offrent ainsi à la commune une richesse de sols propice aux cultures, la présence des calcaires, fortement liée à la nature géologique du sous-sol et aux reliefs s'avérant très ponctuelle.

Les terreforts, terre dominante à Peyrusse-Massas

Les terreforts ou terres fortes, argileuses sont réputées difficile à travailler. Ce sont des terres lourdes, le plus souvent calcaires qui disposent donc d'une bonne réserve en eau, propice à la culture des céréales. Il faut profiter du gel en hivers pour « émietter » les labours

Les boubènes

Boubène est le nom gascon que l'on a donné à ces terres légères faites de sables fins et d'argiles. Non calcaires, les boubènes sont acides et accueillent le plus souvent une végétation acidiphile comme le châtaignier ou les fougères. Ces terres « plus difficiles » doivent être travaillées au printemps et à l'automne, un apport de chaux permettant de réduire leur acidité. En hivers, elles se gorgent d'eau et deviennent particulièrement arides en été. On ne trouve pas de boubènes à Peyrusse-Massas

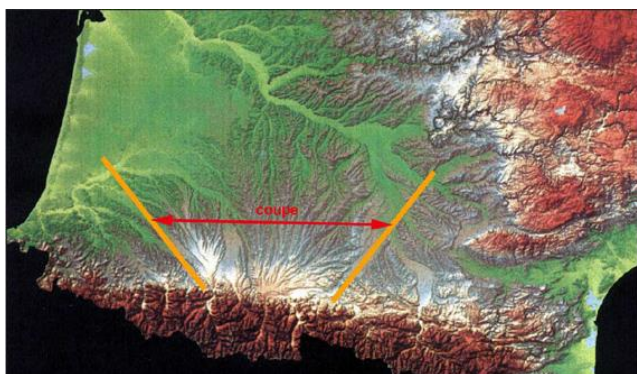


Nature et qualité des sols à Peyrusse-Massas – Cartographie réalisée avec QGIS

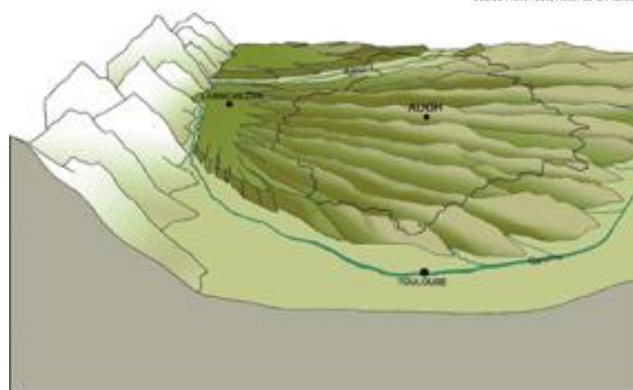


Ci-contre : carte de la répartition des sols

Paysage



Source : IGN 1990, Relief de la France



Source : Arbre et Paysage 32



Le contexte départemental, l'éventail gascon

D'est en ouest, l'éventail gascon est régi par une organisation paysagère répétitive qui alterne de manière incessante coteaux et vallées, le département du Gers étant découpé du nord au sud par de multiples cours d'eau ayant pris naissance au pied des Pyrénées. Pour autant, ces coteaux et vallées présentent, de part et d'autres des plaines alluviales, des versants dissymétriques : une pente douce et longue caractérise le versant ouest, alors qu'à l'est le versant est abrupt et court.

Cette physionomie particulièrement lisible en Astarac, au sud, devient progressivement moins perceptible vers le nord du département : plaines et vallées s'élargissent éloignant ainsi les coteaux. A Peyrusse-Massas, situé au cœur du département, c'est donc un paysage plus vallonné, le plus souvent ouvert que nous rencontrons avec à l'est du territoire un relief plus accidenté.

De plus en plus accentuée au fur et à mesure que l'on se déplace vers le nord du département, l'érosion découpe les versants des vallées pour créer de part et d'autre un relief secondaire de collines plus arrondies, découvrant de temps en temps des bans calcaires appartenant aux substrats géologiques les plus anciens.

Moins visible qu'aux abords immédiats des Pyrénées, la dissymétrie des vallées est malgré tout encore parfaitement reconnaissable à Peyrusse-Massas.



Source : Arbre et Paysage 32

La prise en compte du paysage, notion de covisibilité

Décrite simplement, « la covisibilité désigne deux éléments, par exemple un monument et un paysage mis en relation par un même regard, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard ».

A Peyrusse-Massas, les caractéristiques paysagères du site souvent contrastées coteaux et versants abrupts, vallées creusées entre les ruisseaux, l'implantation du village et des principaux hameaux en ligne de crête, la présence de l'église qui impacte fortement le imposent de relever avec soin les zones de covisibilités sensibles et de les répertorier sur une carte, c'est l'objet du document ci-contre.

Points de vue et perspectives

Après analyse de terrain, il est possible de relever plusieurs cônes de visibilité qui révèlent l'identité du site soulignant à la fois des éléments forts du paysage ou bien des perspectives intéressantes vers un ensemble bâti caractéristique, vers l'Eglise Saint-Gilles, ... Ces points de vue témoignent du patrimoine et de la richesse de la commune, c'est pourquoi ils sont reportés ici avec précision puis répertoriés ci-dessous par des panoramiques :

1 et 2 – Vue depuis la RD148 et le hameau du Coustau vers le village



9 – Vue depuis la RD148 vers Castillon-Massas 3 – Vue vers l'est de la commune



4 – Vue depuis Doumengué vers l'Ourlian 5 – Vue depuis la RD148 (dir. Mérens) vers le village



6 – Vue vers l'Ourlian, vers Mérens et Roquefort 7 – Vue vers Le Talouch et Roquetaure



8 – Vue vers l'Ourlian et Roquefort 6 bis – Vue vers l'Ourlian, vers Mérens et Roquefort



Un paysage urbain contrasté

Le village historique, concentré autour de l'église

A Peyrusse-Massas, l'Eglise Saint-Gilles, l'ancienne école et le cimetière constituent le centre historique du village qui à l'origine disposait de plusieurs monuments et édifices :

- Le château des comtes de Massas dont témoignent aujourd'hui encore les vestiges des anciens remparts visibles surtout sur le flanc sud,
- Un presbytère réalisé dans la première partie du XIX^{ème} siècle et détruit en 1950 de même que le château qui daterait lui du XVII^{ème} siècle.

L'analyse comparée du cadastre actuel avec le cadastre napoléonien datant de 1826, rend explicite l'évolution du village. Pour autant, la structure urbaine générale a peu évolué : le chemin de ronde, l'accès à l'église marqué par un portail en pierre voûtée, l'ancienne école construite à la fin du XIX^{ème}, ainsi que plusieurs bâtisses témoignent de la trame originelle du site.

Entre la route départementale 148 et le cœur historique de Peyrusse-Massas, un « village-rue » s'est formé beaucoup plus récemment lié à l'implantation de plusieurs pavillons en ligne de crête.

A Tucoulets, un paysage urbain installé en ligne de crête

De même que pour la partie est du village, le site de Tucoulets présente une urbanisation pavillonnaire principalement développée au sud de la voie communale et à l'est d'une ancienne ferme. L'ensemble regroupe une douzaine de maisons et un accès avec palette de retournement permettant de desservir 3 à 4 lots. Si « l'entrée » à ce hameau s'avère être suffisamment structurée notamment par le boisement situé au nord, la répartition des habitations, leur implantation au sein des différentes parcelles ne répond pas à un schéma urbain d'ensemble. Un soin particulier accordé aux clôtures, qui pourraient être arbustives redonnerait plus de cohérence à l'ensemble.

Depuis la voie communale, un point de vue vers la campagne environnante, décrit plus avant page 12 (panoramique n°8), crée une respiration intéressante.

Les hameaux et lieux-dits : Nasque, la Coustau, Le Bourdieu, Plaisance, En Bauduère, Le Parc, Larouquet, Bordeneuve, ...

Plusieurs hameaux formés de plusieurs maisons, ou bien des lieux-dits où l'habitat se dresse de manière plus isolés ponctuent le territoire de la commune. Certains d'entre eux donnent à voir des bâtisses de caractère comme l'illustre la propriété de Nasque ou bien celle du Parc transformée à juste titre en chambres d'hôtes. Plusieurs de ces hameaux accueillent une urbanisation récente qui vient souvent se juxtaposer au tissu plus ancien, ce qui suppose de bien anticiper l'évolution de ces secteurs si l'on souhaite préserver leur caractère original





A Peyrusse-Massas, les éléments du paysage constitutif de la trame verte et bleue

Haies et boisements

Globalement, le Pays d'Auch implanté au cœur du Gers et dont dépend notre commune développe une couverture boisée formée de bosquets souvent ponctuels. Seule la forêt d'Auch s'apparente à une étendue forestière conséquente. A Peyrusse-Massas, ces boisements s'installent principalement sur les reliefs, et forment ainsi un découpage savant qui s'harmonise avec les courbes de niveaux. Ces taillis peuplés essentiellement de chênes sont situés aux points culminants des versants à l'est de la commune, de même que sur le territoire de Lavardens, ils dominent ainsi la vallée découpée par le ruisseau de Guzerde

Ces bois représentent une ressource écologique non négligeable. Peuplés essentiellement de chênes sessiles, pédonculés et pubescents, associés à l'orme, au frêne, au tremble, au robinier, ou à l'érable champêtre et l'alisier, il s'agit de massifs plus ou moins importants, toujours ponctuels, qui à l'origine, se sont développés sur des sols pauvres et des sous-sols à tendance calcaires comme l'illustrent l'association des cartes présentées ci-contre.

Comparées à l'ensemble des contrées lomagnoles, Peyrusse-Massas souffre également de l'évolution des paysages liée à l'agriculture intensive, en particulier sur les secteurs plus accessibles au centre et à l'ouest de la commune. Sur les rives de l'Ourlan par exemple, le couvert arbustif est encore partiellement présent. Contrairement à la façade « est » que nous venons de décrire, l'ouest, offre des boisements pauvres en densité, des bosquets et des haies plus épars témoignent malgré tout du rôle important de cette structure paysagère protégeant des vents d'ouest et des vents d'autan.

Les ruisseaux de l'Ourlan, de Rabin et de Passe-Loup

Deux modestes ruisseaux creusent les vallées de la commune. L'Ourlan sur une longueur de 6 kilomètres et demi traverse Roquefort, Peyrusse-Massas et Mérens et se jette dans les eaux du Gers. « Affluents » du Talouch, le Rabin et le Passe-Loup prennent leur source à Peyrusse et rejoignent les eaux du Talouch à Castillon-Massas.

La ripisylve des rivières et cours d'eau

Celle-ci correspond à la végétation qui borde les berges des rivières et des cours d'eau, jouant un rôle déterminant pour leur stabilité. Cette ripisylve est composée d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux et de mousses qui servent à fixer le lit des cours d'eau et offrent un environnement idéal au développement de nombreuses espèces. C'est pourquoi on assimile leur couvert végétal à un corridor écologique qui permet le passage de la faune en lien avec les boisements, les futaies et les haies réparties sur l'ensemble du territoire communal. Éléments constitutifs de la ripisylve, les racines des arbres et des arbustes ainsi que les plantes aquatiques servent également de refuges à de nombreuses espèces.

Comme la plupart des cours d'eau européens, les rives de l'Ourlan et du Rabin sont bordées d'aulne glutineux, de saule blanc, pourpre, et marsault, de frêne commun, d'érable champêtre, d'aubépine, de sureau noisetier, de noisetier coudrier, de viorne obier, de comouiller sanguin, de peuplier noir, de troène des bois, d'orme champêtre et d'orme lisse, des espèces endémiques qui préservent l'équilibre écologique de ces milieux particulièrement fragile remis en cause par les plantations d'espèces importées comme l'acacia ou le peuplier que l'on trouve ponctuellement à Peyrusse-Massas.



■ Burdigalien calcaire de Heret ou de Pellicahus
■ Burdigalien supérieur : molasse, niveau des calcaires d'Auch



■ Boisements ■ Haies complètes et résiduelles ■ Ripisylve des rivières
■ Emprise de la commune ■ Rivières et cours d'eau

■ Calcaires
■ Terreforts



I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

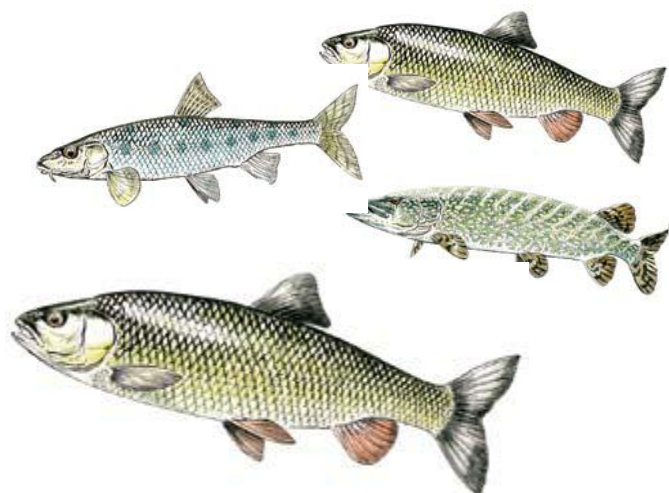
I.3 – Le patrimoine naturel (biodiversité et milieux naturels)

L'ourlan et le Rabin, la faune des rivières

Les ruisseaux de l'Ourlan de même que celui de Rabin et de Passe-Loupe sont susceptibles d'accueillir des poissons carnassiers : brochets, perches et sandres. Par ailleurs, les abords immédiats de ces rivières, en particulier les prairies non cultivées sont propices à la présence de très nombreux insectes, libellules, papillons, sauterelles, grillons, criquets, des reptiles et des batraciens.

... celle de la ripisylve

Encore une fois, la ripisylve des cours d'eau renferme de manière générale un biotope particulièrement riche. On peut occasionnellement trouver le campagnol amphibien, petit rongeur qui vient creuser son terrier dans les berges, ainsi que des espèces plus communes comme le ragondin, la musaraigne aquatique.



La faune diversifiée des bois et futaies, et des zones cultivées

De même que pour l'ensemble du département, les secteurs boisés de la commune rassemblent petits et grand mammifères tels que les chevreuils, sangliers, renards, écureuils, ..., des rapaces, des éperviers, faucons, buses, hiboux, chouettes hulottes, des oiseaux dont certains bénéficient d'une protection comme le pic-mar assez semblable au pic-épeiche, le pic-vert, la bécasse des bois... A Peyrusse-Massas, on retrouve lièvres et lapins de garenne, putois, fouines, belettes et blaireaux au cœur des boisements, des haies, à proximité des points d'eau mais aussi au niveau des zones cultivées lieux de prédilection des campagnols, souris, mulots et musaraignes.

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux dictés par le site : milieu naturel, paysage et biodiversité



1. *Préserver les points de vue qui caractérisent le paysage et le patrimoine de la commune*
2. *Prendre en compte les sites particulièrement sensibles les abords des cours d'eau, la ripisylve de l'Ourlan, de Rabin et de Passe-Loup*
3. *Préserver les boisements, les bosquets, la trame des haies*
4. *Favoriser la préservation du village et des anciens hameaux afin de favoriser la cohérence architecturale et urbaine des sites habités.*

I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.4 – Pollution et qualité des milieux

La qualité de l'air

Les directives européennes en vigueur, réglementent actuellement, dans l'air extérieur ambiant, les polluants suivants :

Le **SO₂** ou **dioxyde de soufre**,

Le **PS 10**

L'**O₃** ou **ozone**

Le **CO** ou **monoxyde de carbone**

Le **Benzène**

Les **métaux lourds (Cd, Ni, As, Pb, Hg)**

En France, trois polluants sont réglementés via les arrêtés préfectoraux : le dioxyde de soufre, l'ozone et le monoxyde de carbone.

Les stations de Gaudonville et de Peyrusse Vieille

Deux stations permettent d'appréhender la qualité de l'air à Peyrusse-Massas : la station régionale de Gaudonville située à 36 kilomètres et celle de Peyrusse Vieille (env.45 kilomètres) qui donnent pour l'année 2009 les résultats suivants :

Polluant	Taux de représentativité* (en %)	Moyenne annuelle (en µg/m ³)	AOT40** (en µg/m ³ .h)	Maximum journalier (en µg/m ³)	Max moyenne 24 heures à partir des données arrêtées à 8h et à 14h	Maximum journalier de la moyenne sur 8 heures (en µg/m ³)	Nb de jours moyenne sur 8h > 120 µg/m ³	Maximum horaire (en µg/m ³)
Station BELESTA EN LAURAGAIS (rurale régionale)								
Dioxyde d'azote	90,9	8						60
Ozone	99,1	64	9759	112		140	13	146
Station GAUDONVILLE (rurale régionale)								
Ozone	98,7	65	8546	106		157	10	163
Station PEYRUSSE VIEILLE (rurale nationale)								
Dioxyde d'azote	92,4	4						30
Ozone	95,9	61	4299	109		122	2	125
Particules inférieures à 10 microns	68	18		43	42			57

* Données validées sur l'année

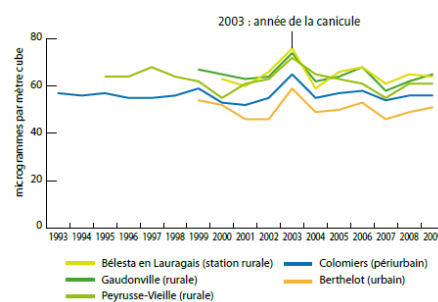
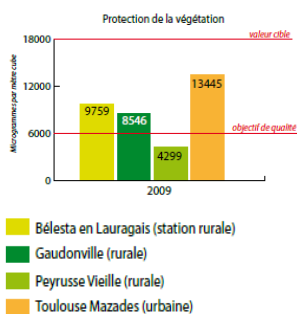
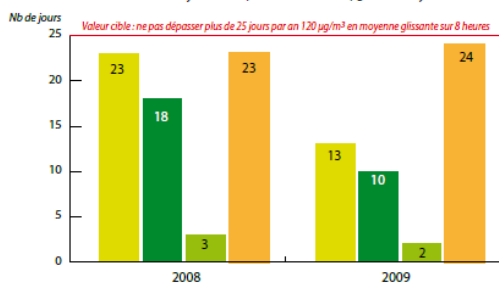
**AOT40 = l'AOT40 exprimé en microgrammes par mètre cube par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, de mai à juillet.

> En savoir plus : 1 µg/m³ = 1 microgramme par mètre cube = 1 millionième de gramme par mètre cube d'air.

Un seuil d'Ozone sous influence de l'agglomération toulousaine

Les mesures d'Ozone font apparaître des moyennes annuelles particulièrement élevées: L'ozone résultant de réactions chimiques très complexes entre certains polluants dits polluants précurseurs, les niveaux rencontrés sont particulièrement élevés en périphérie des zones urbaines où les émissions de précurseurs sont importantes et où l'ensoleillement et les températures sont particulièrement élevés et persistants. **A noter en particulier, la concentration horaire maximale obtenue sur le réseau de l'ORAMIP* a été atteinte à Gaudonville (157 µg/m³), en 2009, pour cette station qui se trouve sous l'influence des émissions anthropiques (précurseurs d'ozone) de l'agglomération toulousaine, le seuil de qualité fixé pour la protection de la santé et des végétaux a été dépassé.**

Protection de la santé : nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures



*ORAMIP : Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées

L'Observatoire Régional de l'Air en Midi Pyrénées présente une analyse précise de ce phénomène :

« Lorsque l'on s'éloigne des villes, tout en restant sous leur panache, la quantité de précurseurs émis diminue. L'ozone ne réagira plus avec le monoxyde d'azote alors que l'ensemble des autres réactions va se poursuivre lors du déplacement des masses d'air. La concentration en ozone va donc augmenter car l'ozone formé n'est plus détruit. »

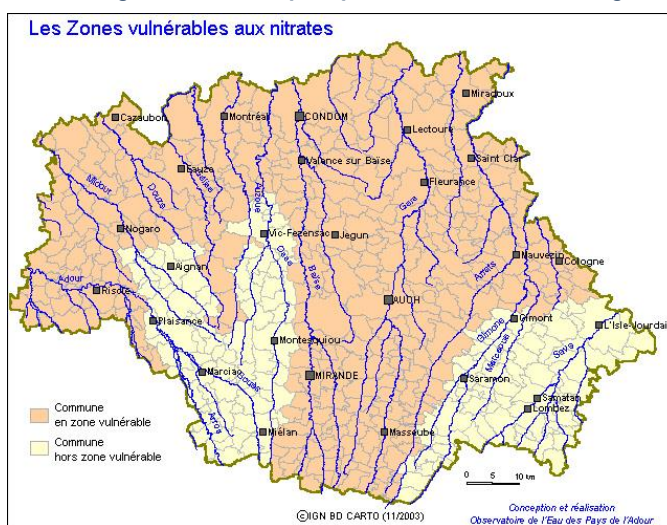
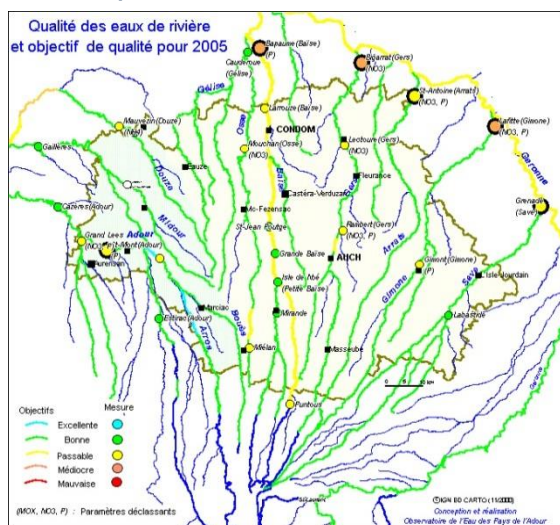
Par contre, l'éloignement des zones urbaines et des trafics donne des résultats particulièrement faibles pour les mesures en dioxyde d'azote qui s'élèvent à 4 µg/m3 (Peyrusse Vieille) contre 77 µg/m3 à Toulouse près du périphérique.

La qualité de l'eau

La qualité des eaux de surface, cours d'eaux et rivières

Les eaux de surface du département du Gers font l'objet de mesures régulières au niveau des stations réparties sur l'ensemble du territoire. Les stations les plus proches de Peyrusse-Massas se situent à Roquelaure et Crastes où sont effectués des tests pour les nitrates NO3, le phosphate PO4 et l'ammonium NH4.

*Une cartographie éditée par l'Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour éditée en 2005 révèle que le Gers de même que ces affluents sont classés en vert (sauf en amont d'Auch où la qualité des eaux est passable) respectant ainsi l'objectif de « bonne » qualité des eaux avec un taux de nitrate situé entre 5 et 25 mg/l et un taux de phosphate allant de 0,2 à 0,5 mg/l.



Les pollutions agricoles (la pollution par les nitrates est signalée par le Porté à la Connaissance)

Le département du Gers est particulièrement exposé aux pesticides en particulier lorsqu'il y a conjonction de période de traitement intensive des cultures avec un épisode de pluies intenses, une grande quantité de pesticides est alors entraînée par l'eau de pluie et se retrouve brusquement dans les cours d'eau. La concentration en pesticides peut dans ce cas dépasser largement les seuils autorisés ou préconisés :

- 0.1 µg/l par substance individuelle ;
- 0.5 µg/l pour la totalité des pesticides susceptibles d'être présents.

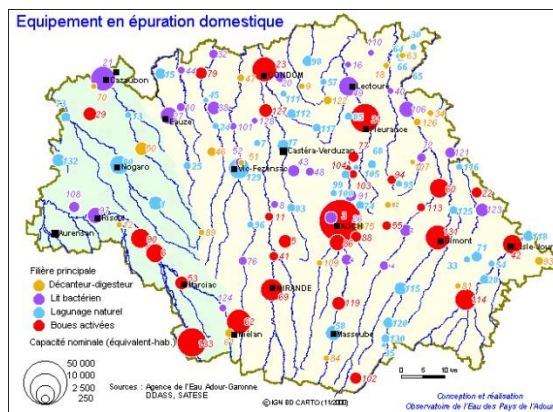
Les prélèvements effectués régulièrement et dont les résultats sont disponibles sur le site du ministère* font apparaître pour Peyrusse-Massas, lors des derniers prélèvements de juin (02/06/2010) effectués à Roquelaure un taux important de métolachlore (herbicide de la famille des chloroacétamides) 0,287 µg/l > 0.1 µg, ainsi que des Nitrates (en NO3) relevés le 04/05/2010 : 8,6 mg/l et des Sulfates : 18,2 mg/l

*<http://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>

Assainissement collectif et autonome

L'ensemble des secteurs urbanisés qu'ils s'agissent du village de Peyrusse-Massas, des hameaux ou lieux-dits de Tucoulets, Plaisance, En Bauduère, Le Parc, Larrouquet, Bordeneuve, Doumengué, Quatre-Chemins, Nasque, Le Coustau, Le Bourdieu, ... ou encore des secteurs où domine l'habitat isolé, l'assainissement demeure autonome.

Il résulte des études réalisées à ce sujet que le coût engagé par le raccordement du village (regroupant seulement une vingtaine de constructions), de même que des secteurs plus éloignés aurait notamment une incidence beaucoup trop conséquente sur le budget de la commune.



I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- I.5 – Les ressources naturelles

L'eau

Le réseau hydrographique en surface

En totalité, le département dispose d'un réseau hydrographique particulièrement dense, qui atteint 7400 kilomètres, dû au sol argileux et imperméable. Ce réseau développe une orientation générale franche, nord-sud, avec un profil de rivières effilé qui possèdent de nombreux affluents latéraux souvent très courts.

Les caractéristiques du sol ajoutées à celle du climat provoquent des régimes très contrastés selon les saisons, avec des eaux très hautes l'hivers, provoquant ponctuellement des crues et des étiages très accusés l'été.

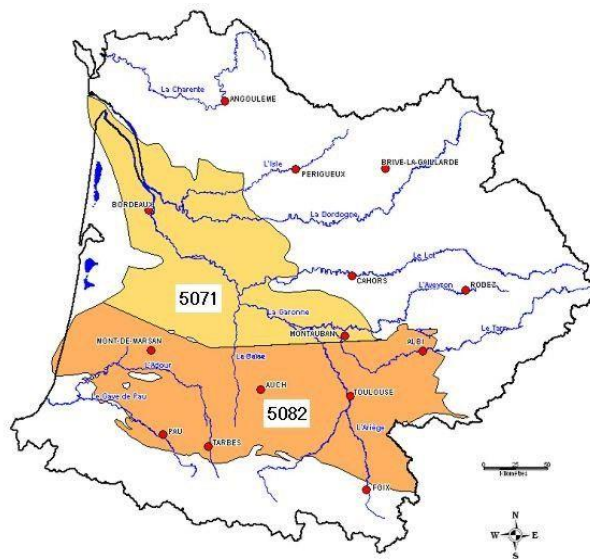
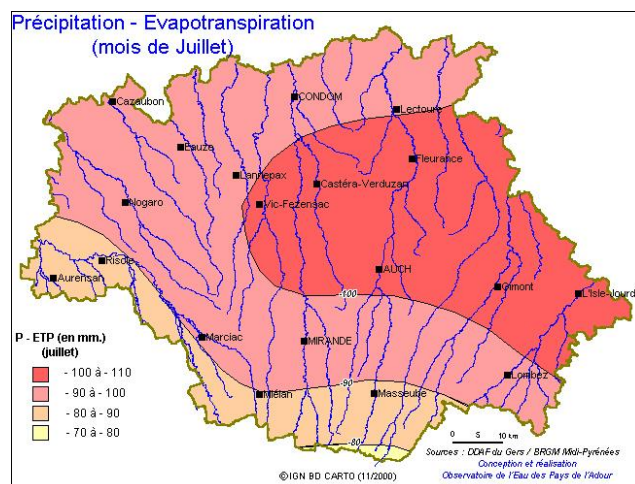
Ainsi, la ressource en eau du Gers, fragile en période estivale, fait l'objet d'études régulières réalisées notamment par l'Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour pour la MISE (Mission Interservices de l'Eau)

Les nappes alluviales

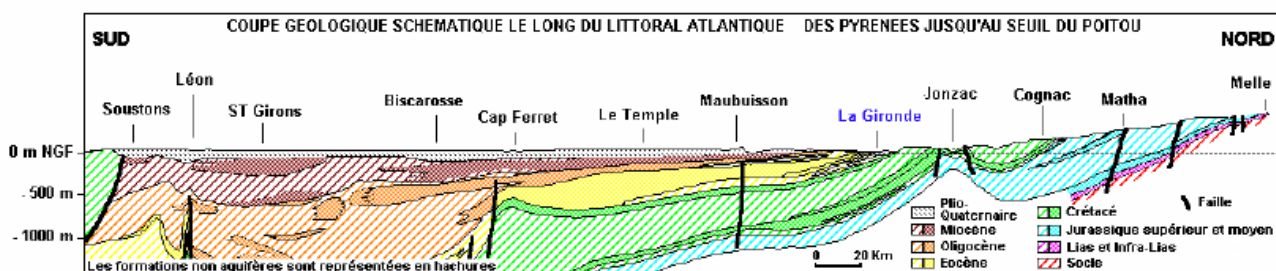
Ces nappes accompagnent la plupart des rivières du département. Situées en contre bas des vallées que les cours d'eau ont creusé dans la molasse, les nappes alluviales des rivières gersoises, offrent peu d'intérêt : leur très faible débit de captage (guère plus de 20 m³/h) s'avérant à peine suffisant pour l'irrigation agricole et l'adduction en eau potable de petite communes.

Les nappes souterraines profondes et leur usage potentiel

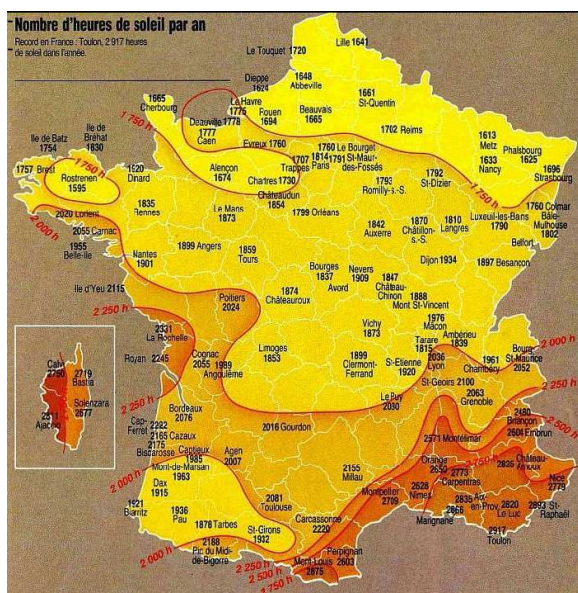
Protégées par une couche molassique supérieure, les nappes profondes se superposent entre 200 et 2000 mètres de profondeur. Dans le cas du Gers, il s'agit de nappes profondes situées dans des couches géologiques allant du crétacé supérieur à l'éocène – paléocène, généralement profondes et peu affleurantes. On peut noter que certaines de ces masses d'eau peuvent être concernées par un déséquilibre, local ou plus général, entre captages et renouvellement (baisse régulière des niveaux au fil des ans). Si ce déséquilibre n'a pas toujours encore atteint un seuil critique pour l'exploitation, il est néanmoins avéré, principalement dans les parties profondes, où la recharge des masses d'eau ne suffit pas à compenser les prélèvements.



Situation géologique et hydrogéologique du territoire des Nappes Profondes



Le soleil



La durée annuelle de l'ensoleillement

Le nord du Gers bénéficie d'une durée annuelle d'ensoleillement conséquente qui dépasse les 2000 heures.

On peut estimer que cette durée est à peu près celle dont dispose la commune de Peyrusse-Massas pour une année moyenne sachant qu'Agen est mentionnée sur la carte ci-contre avec 2007 heures d'ensoleillement, Toulouse avec 2081.

Le gisement solaire

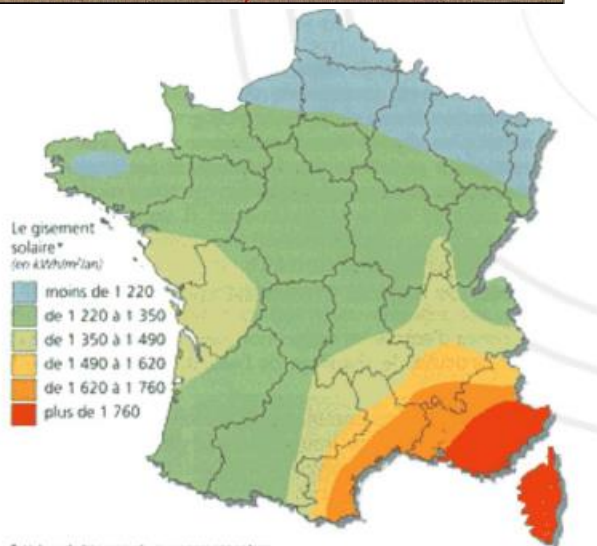
Le gisement solaire correspond au potentiel de production de l'énergie solaire, soit sur un plan horizontal, l'énergie incidente est estimée pour la région midi-pyrénées, à une moyenne de 1300 Kwh/m²/an.

Puissance moyenne par m²

Avec 2000 heures d'ensoleillement, disponible chaque année, la commune de Peyrusse-Massas possède une puissance moyenne équivalente à : $1300/2000 = 650$ Watt.

Production potentielle par m²

Calculée par le logiciel Calsol, l'irradiation en Kwh/m² et la production potentielle d'un m² d'installation photovoltaïque pour la ville d'Agen située à quelques kilomètres donne les résultats suivants



INES Education - Logiciel CALSOL - Gisement solaire
estimation de l'énergie solaire disponible pour une application énergétique [Retour menu](#)

Choix de la ville : Agen
Inclinaison du plan : 20° Orientation du plan : Sud Albedo du sol : 0.2
[Cliquez ici pour valider votre choix et lancer les calculs](#)

Irradiation sur un plan horizontal en kWh/m² par jour ou en kWh/m² cumulés [SOURCES](#)

Irradiation :	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	année
Globale (IGH)	1.27	1.98	3.3	4.53	5.19	5.85	6.13	5.28	4.21	2.57	1.53	1.05	3.58
Directe (IBH)	0.43	0.73	1.51	2.19	2.44	2.94	3.4	2.87	2.32	1.18	0.59	0.33	1.75
Diffuse (IDH)	0.84	1.25	1.79	2.34	2.75	2.91	2.73	2.41	1.89	1.39	0.94	0.72	1.83

Irradiation sur un plan d'inclinaison 20° et d'orientation 0° [COMPARAISONS](#)

Irradiation :	jan	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	année
Directe (IBP)	0.81	1.14	1.99	2.46	2.46	2.83	3.34	3.09	2.88	1.76	1.06	0.67	2.05
Diffuse (IDP)	0.82	1.22	1.74	2.27	2.67	2.82	2.65	2.33	1.83	1.35	0.92	0.7	1.78
Reflechie (IRP)	0.01	0.01	0.02	0.03	0.03	0.04	0.04	0.03	0.03	0.02	0.01	0.01	0.02
Globale (IGP)	1.63	2.37	3.74	4.76	5.16	5.69	6.03	5.46	4.74	3.13	1.98	1.37	3.85

Inclinaisons optimum pour l'irradiation sur l'année et pour le mois le plus défavorable.

L'irradiation globale maximale est de 1413 kWh pour une orientation sud et une inclinaison optimum de 28°, le rapport entre l'irradiation globale d'inclinaison 20° et d'orientation 0° sur l'irradiation globale maximale est de 99%.

L'irradiation globale dans le plan pour le mois le plus défavorable (décembre) est maximale avec 1.67 kWh/m² par jour pour une orientation sud et une inclinaison optimum du plan de 61°.

La vente des kilowatts produits est toujours supérieure au coût de l'électricité fournie par les réseaux, entre 0,10 et 0,11 c€/kWh « Au 1er janvier 2010, le tarif de 58 c€/kWh est maintenu pour les installations avec "intégration au bâti", lorsqu'elles sont intégrées à des bâtiments d'habitation, d'enseignement ou de santé. Pour les autres bâtiments (bâtiments de bureaux, industriels, commerciaux, agricoles, ...), le tarif est fixé à 50 c€/kWh. Les tarifs d' "intégration au bâti" sont réservés aux bâtiments existants (à l'exception des bâtiments d'habitation pour lesquels des contraintes techniques et architecturales existent dans le neuf comme dans l'existant). Les installations avec "intégration simplifiée au bâti" pourront bénéficier d'un nouveau tarif, fixé à 42 c€/kWh. La création de ce nouveau tarif favorisera le développement du solaire sur les bâtiments professionnels (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, ...), pour lesquels des solutions totalement intégrées au bâti ne sont pas toujours possibles. » Extrait de l'arrêté du 12 janvier 2010 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, publié au Journal officiel de la République française le 14 janvier 2010.

I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les risques naturels

L'aléa de retrait-gonflement des argiles (exposé au Porté à La Connaissance)

Le Porté à la Connaissance remis par l'Etat à la commune de Peyrusse-Massas signale au titre des risques naturels l'aléa de retrait gonflement des argiles que subit le territoire communal.

En période de sécheresse, les sols argileux se rétractent et provoquent des tassements différentiels qui ne sont pas sans conséquence sur la stabilité des constructions. Une cartographie réalisée notamment au 1/50000^e par le Service Géologique Régional Midi-Pyrénées du BRGM présentent pour le département du Gers, les formations argileuses et marneuses susceptibles d'être touchées par le phénomène, cette cartographie rassemble des données qui bien évidemment s'avèrent évolutives, régulièrement comparées à une cartographie des sinistres.

A Peyrusse-Massas, de même que pour une grande partie du département, environ 67 %, la susceptibilité moyenne constatée est lié à la présence d'un substrat molassique. Le Gers ne présente pas les caractéristiques nécessaires et susceptibles d'engendrer un niveau d'aléa « fort », pour autant en 2005, 426 des 463 communes du département avaient été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle et 180 communes l'avaient été au moins trois fois, 2200 sinistres ayant été alors recensés.

Le BRGM n'a pas recensé de mouvements de terrain à Peyrusse-Massas sur les dix dernières années, pour autant la commune a été concernée par plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles relatifs aux mouvements de terrains différentiels :

- Du 1^{er} Janvier 2006 au 31 Mars 2006, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.
- Du 1^{er} Janvier 2002 au 30 Septembre 2002, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
- Du 1^{er} Janvier 1998 au 30 Septembre 1998, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols,
- Du 25 Décembre 1999 au 29 Décembre 1999, Inondations, coulées de boues et mouvements de terrain,
- Du 1^{er} Mai 1989 au 31 Décembre 1993, mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse

De manière générale, le phénomène de retrait-gonflement doit engendrer quelques précautions et règles de bon sens, sachant qu'il est malgré tout possible de construire sur des sols argileux en respectant ces règles notamment diffusées sous forme de plaquette informative par la DDT du Gers.

I.6 – Les risques

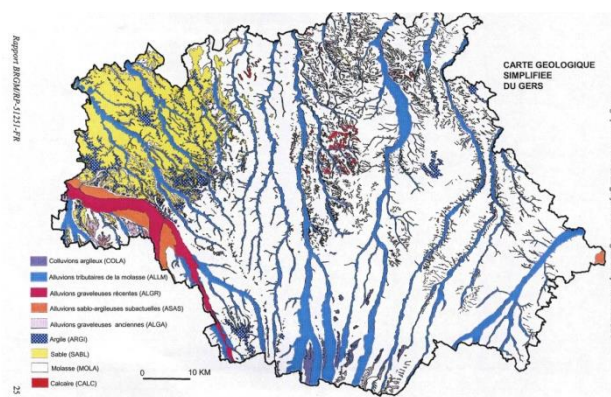


Fig. 3 - Carte géologique départementale simplifiée

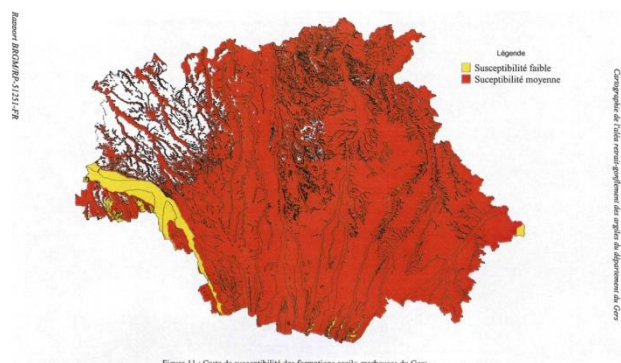
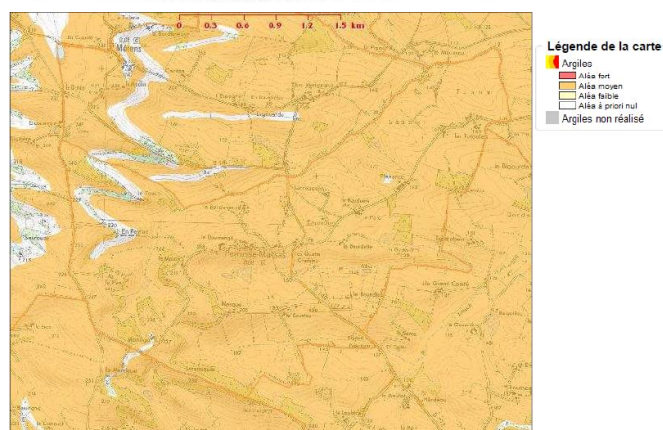


Figure 11 : Carte de susceptibilité des formations argilo-marneuses du Gers

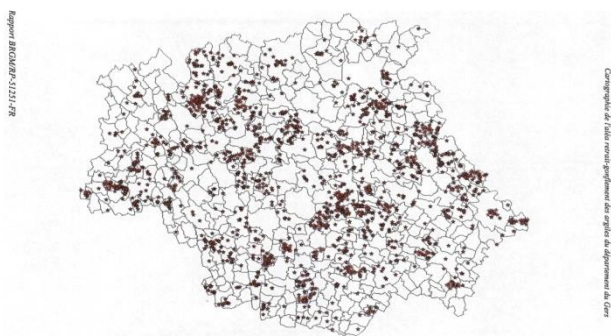
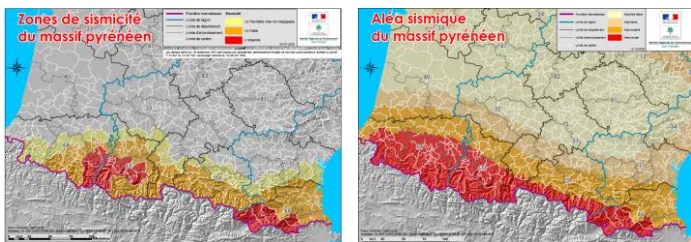


Figure 13 : Répartition géographique des 2298 sinistres pris en compte

Les risques naturels

Les risques sismiques



Le risque sismique n'est pas mentionné pour la commune de Peyrusse-Massas, il n'est pas nul mais pratiquement négligeable.

Les zones du Gers concernées par le risque ou l'aléa sismique étant affichées ci-contre.

Les risques d'inondation de l'Ourlan, du Rabin et de Passe-Loup

(non mentionnés au Porté à La Connaissance)

Les risques d'inondation de l'Ourlan, du Rabin et de Passe-Loup, ruisseaux de faible ampleur, ne sont pas mentionnés au titre de la CIZI (carte informative des zones inondables), ce qui ne signifie pas que le risque soit totalement nul. Le développement urbain futur projeté à Peyrusse-Massas pendant l'élaboration de la Carte Communale s'avère très éloigné des abords de ces ruisseaux. La cellule « Risque » de la DDT nous indique les distances à respecter depuis l'axe du cours du cours d'eau soit 50 mètres pour la partie « est » de l'Ourlan, et 10 mètres pour les autres cours d'eau présents.



Les enjeux dictés par les ressources naturelles du site, les risques inhérents aux pollutions observées, aux aléas liés aux sols argileux et aux zones inondables



1. **Prendre en considération les risques relatifs au gonflement-retrait des argiles pour la réalisation des projets de construction**
2. **Ne pas négliger la présence de trois ruisseaux sur le territoire de la commune même si aucun risque d'inondation n'a été répertorié au Porté à La Connaissance**
3. **Maintenir les zones d'épandage à une distance minimum de 100 mètres des habitations existantes et des nouveaux quartiers, et à une distance équivalente des cours d'eau**
4. **Evaluer les possibilités d'utilisation des Energies Renouvelables notamment du potentiel en ensoleillement**

I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.7 – Le patrimoine culturel, urbain et architectural

Morphologie urbaine et patrimoine bâti

Les monuments

L'Eglise « Saint-Gilles »

Seul monument important, l'église Saint-Gilles « domine le village, elle s'ouvre sur une terrasse à laquelle on accède par un portail en pierre voûtée. Elle est composée d'une seule nef, avec un chevet plat et une abside semi-circulaire. Un clocher mur domine la porte sous un auvent carré ». Cette église a fait l'objet de plusieurs « campagnes » de restauration, en particulier de consolidation du clocher, pour autant il serait intéressant de reprendre certains enduits avec des méthodes et des matériaux traditionnels d'autant que l'Eglise Saint-Gilles est inscrite au répertoire des Monuments Historiques



Le chrisme au-dessus de la porte d'entrée de l'Eglise

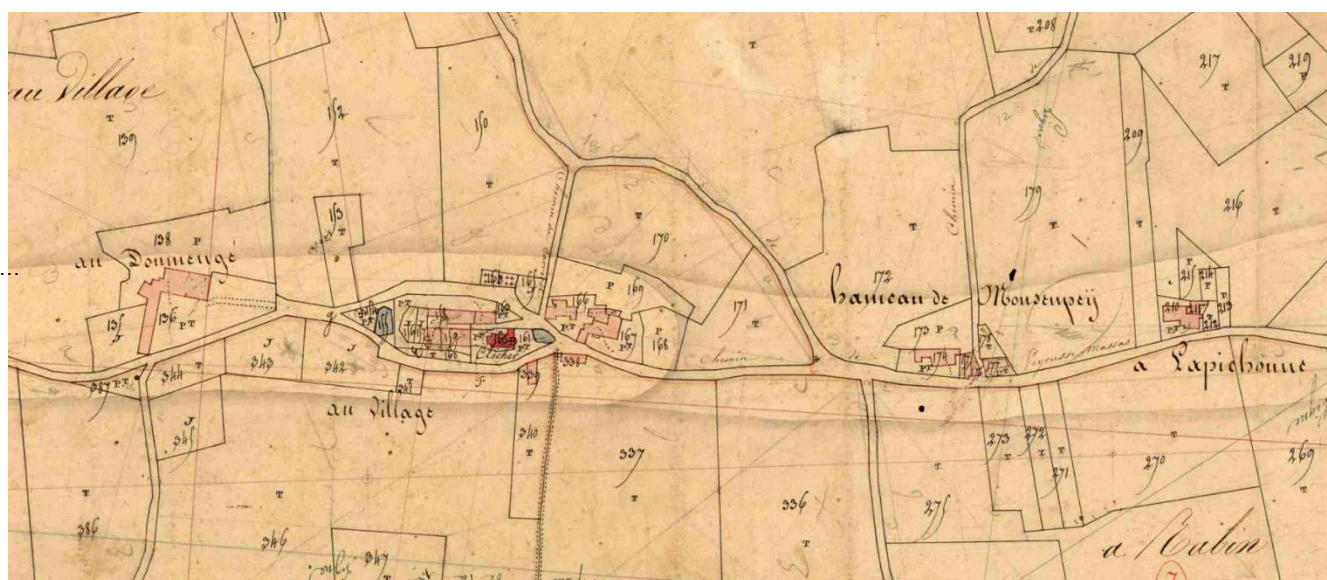
On remarque au-dessus de la porte d'entrée de l'Eglise Saint-Gilles un bloc de marbre blanc et de forme cubique. Ce chrisme est rare et n'est pas daté, puisque les commentaires de la Société-Archéologique le situent entre le VIIème et le XIIIème siècle. Plusieurs lettres sont par contre bien visibles aujourd'hui : le KHI grec « en croix » porte l'ALPHA et l'OMEGA. Au milieu de la composition la hampe du RHO est entrelacée par le SIGMA. Entre les caractères grecs on lit parfaitement DOMINI ou « Seigneurs »

Forme urbaine, trame parcellaire et architecture

Le village autour de l'Eglise

L'analyse comparative des cadastres anciens (1826) et actuels montrent que la trame parcellaire (dense et resserrée) ainsi que l'emprise des constructions ont relativement peu évolué de même que la forme globale du village qui s'est aujourd'hui étiré vers l'est et la RD148 avec une zone pavillonnaire récente.

Il vient à regretter tout de même la disparition du Château des Comtes de Massas et de l'ancien presbytère qui donnaient plus de panache à la composition d'origine et d'élégance au site du village situé en promontoire.



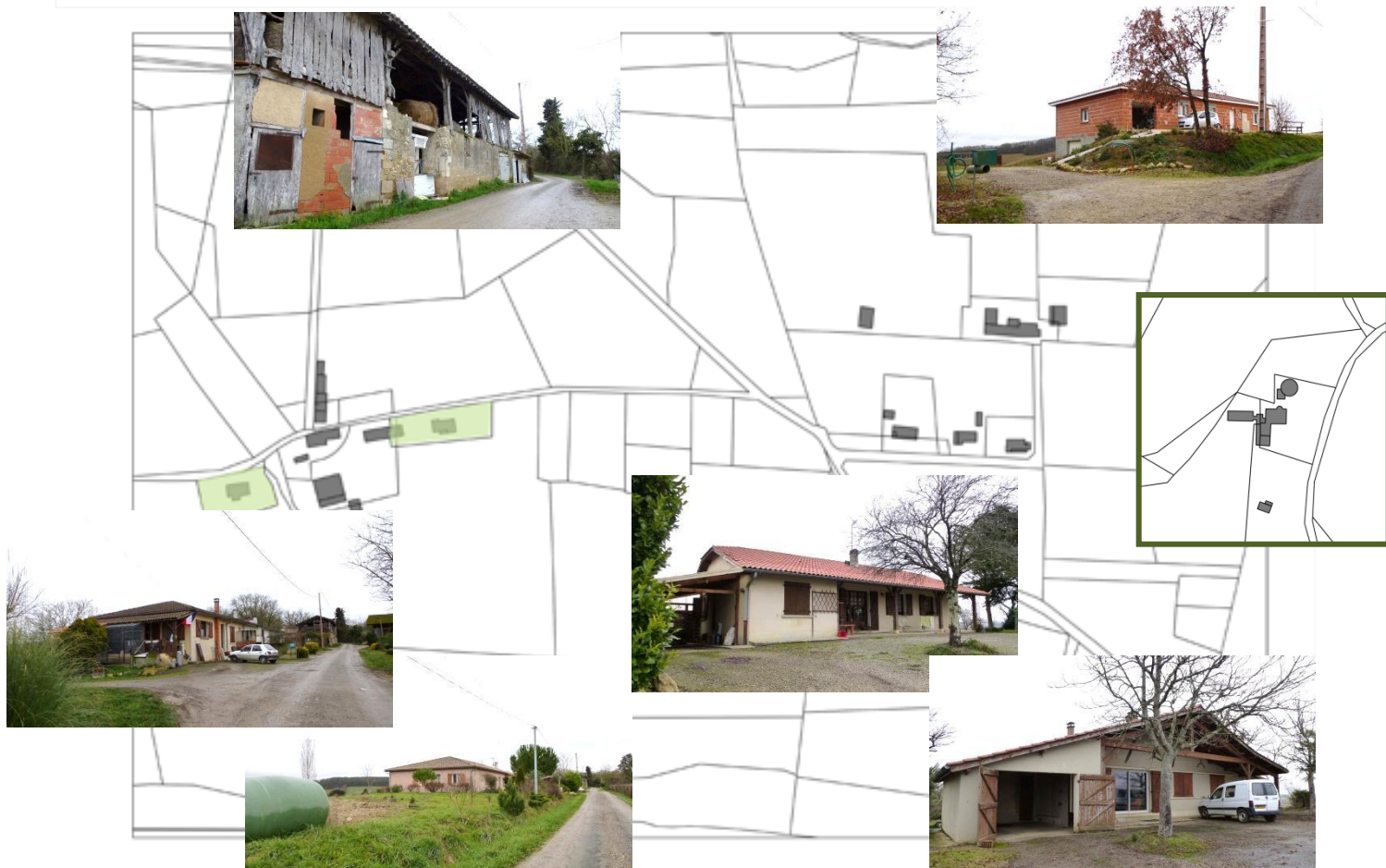
Cadastre de 1826

Morphologie urbaine et patrimoine bâti

Les hameaux et lieux-dits

De même que pour le centre historique du village, les cadastres anciens (1826) et actuels permettent de comprendre l'évolution de chacun des sites urbanisés de la commune, de s'intéresser à la leur valeur patrimoniale et d'anticiper les possibilités ou non de développement de ces hameaux ou lieux-dits.

Plusieurs de ces hameaux, c'est le cas pour Le Coustau et Le Bourdieu qui accueillent plusieurs pavillons.



L'habitat isolé

Il est à noter que plusieurs lieux-dits concernés par l'habitat isolé n'ont subi aucune modification depuis les éléments connus à l'ancien cadastre. Il s'agit des LD de Nasque, Larrouquêt, En Bauduère, Plaisance.

Les prises de vue témoignent d'ailleurs de la préservation de ces sites.



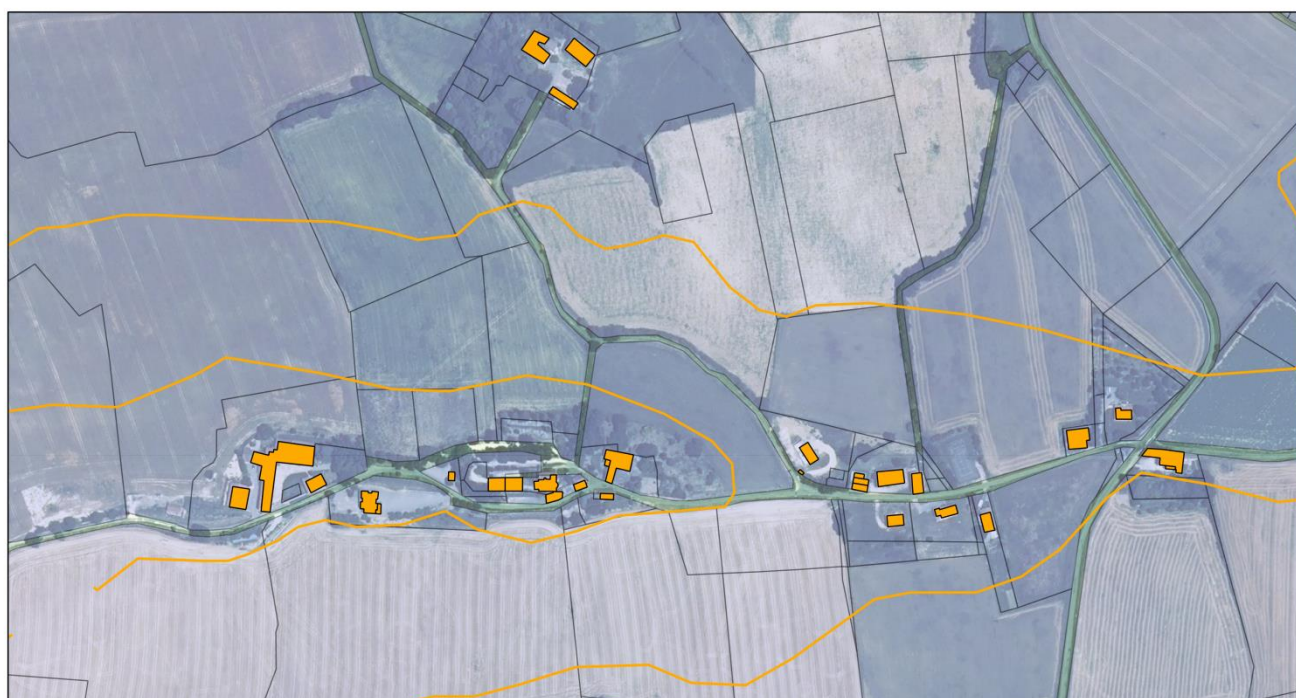
Les formes urbaines actuelles et leur développement progressif

Les nouvelles zones pavillonnaires

I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I.7 – Le patrimoine culturel, urbain et architectural

Principalement, les zones pavillonnaires importantes de Peyrusse-Massas se trouvent concentrées, comme indiqué plus-haut à l'est du village et au sein du hameau de Tucoulets. L'ensemble regroupe environ une vingtaine de maisons. L'extrait cadastral joint présente le site de Tucoulets



A Peyrusse-Massas, les pavillons forment l'entrée est du village depuis la RD148 vers le cœur historique du village ; un traitement paysager constitué de haies arbustives traditionnelles permettrait d'harmoniser et de lier les deux « quartiers », tout en marquant différemment l'entrée depuis la départementale.

Un plan d'ensemble cohérent, sensible dont l'objectif sera la liaison des différents quartiers, permettrait d'intégrer les pavillons existants, de même que les constructions à venir, tout en préservant certains points de vue.

Plusieurs Certificats d'Urbanisme déposés auprès de la DDT ont reçu l'accord des services, ces projets devront également faire l'objet d'une réflexion globale quant à l'harmonisation de futures habitations prévues au nord du centre-village et de part et d'autre de la voie communale.

I - L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

En complément du dossier de planification de Carte Communale, la commune de Peyrusse-Massas souhaite organiser dans le cadre d'un dossier de Zone d'Aménagement Différé, une politique foncière dans le secteur spécifique du village voué au développement futur de l'urbanisation.

Actuellement, la commune ne dispose d'aucune réserve foncière. De plus, le secteur du village souffre d'un relatif déséquilibre par rapport au site des «Tucoulets » qui affirme une expansion urbaine importante et récente.

Plusieurs objectifs motivent la réalisation de cette Zone d'Aménagement Différée :

1 – Confirmer, comme le soutient le diagnostic de la Carte Communale, le rôle prépondérant du village, son statut de premier pôle urbain, le but n'étant pas de créer plusieurs sites de développement à Peyrusse-Massas mais bien de conforter l'image du coeur urbain historique,

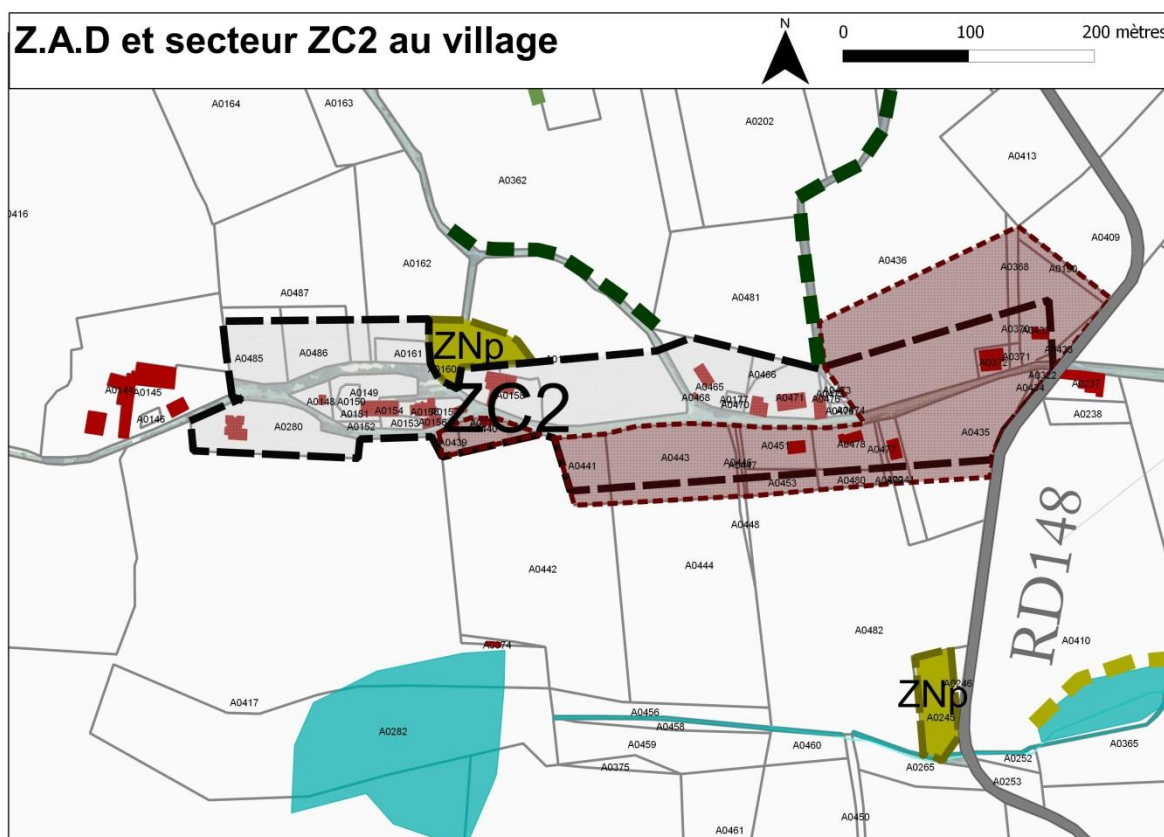
2 – Permettre l'intégration paysagère du futur quartier à proximité du centre historique du village concerné par un classement aux Monuments Historiques (Eglise Saint-Gilles). Rendre possible la prise en charge d'une composition paysagère notamment la réalisation de haies bocagères en limite des futurs terrains constructibles venant conforter la trame bocagère existante.

La préservation de cette trame bocagère fait d'ailleurs l'objet d'un dossier complémentaire à la Carte Communale intitulé « Préservation des éléments paysagers de Peyrusse-Massas, art. R 421-23 (i) du Code de l'Urbanisme »

3 – Permettre à la municipalité de prendre en charge les futurs aménagements qui concernent les réseaux (Eau Potable, ERDF) et les dessertes nécessaires à l'aménagement du futur quartier insuffisamment desservi pour le moment. Le site étant actuellement enclavé, la ZAD permet la réalisation d'équipements publics structurants et d'intérêt général :

- Desserte piétonne,
- Accès depuis la voie communale et voirie,
- Renforcement et redistribution de réseaux tels que l'adduction d'eau potable, l'électricité, les réseaux de télécommunication.

En conséquence, pour permettre à la collectivité de réaliser l'aménagement de ce futur quartier à proximité du cœur du village, il convient qu'elle se dote de réserves foncières.



I - L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux dictés par la qualité patrimoniale du site d'un point de vue culturel, urbain et architectural 

1. *Favoriser la préservation des hameaux et lieux-dits témoins de l'histoire de la commune*
2. *Renforcer la centralité du village de Peyrusse-Massas*
3. *Encourager la restauration du bâti ancien en particulier les quelques bâtiments vacants*
4. *Intégrer les nouveaux quartiers à l'urbanisation existante*

II – LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

II.1 – L'importance de l'agriculture

L'évolution de la Surface Agricole Utile et du nombre d'exploitation (1988-2010)

Peyrusse-Massas, un territoire fortement agricole, évolution des pratiques et des cultures

1988

En 1988, Peyrusse-Massas rassemble 12 sièges d'exploitation répartis sur 345 hectares de Surface Agricole Utilisées. 316 hectares de terres étaient labourées, avec 162 hectares destinées à la production de céréales (blé, colza, tournesols principalement) et 88 hectares de fourrages et 21 hectares de prairies permanentes. Notons que les terres en fermage représentent alors 98 hectares

2000

Au recensement agricole de 2000, la Surface Agricole Utilisées atteint 522 hectares pour 11 exploitations avec 522 hectares de terres labourables réparties comme suit : 269 ha. de céréales, 61 ha. de surface fourragère et seulement 9 ha. réservés aux prairies permanentes. 255 ha sont en fermage.

2010

Il ressort de la réunion de concertation avec la profession, qui à Peyrusse-Massas a rassemblé la grande majorité des exploitants résidant sur la commune que l'élevage des bovins disparaît progressivement (88 hectares de fourrage en 1988, contre 61 en 2000, pour 91 têtes de bétail en 1988 et 62 en 2000), de même que l'élevage de la volaille, au profit de la culture des céréales qui couvrent la majeure partie du territoire.



	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	11	12	532	345
Terres labourables	10	11	522	316
dont céréales	7	11	269	162
Superficie fourragère principale	6	6	61	88
dont superficie toujours en herbe	5	5	9	21
Superficie en fermage (2)	5	5	255	98

	Exploitations concernées		Effectif	
	2000	1988	2000	1988
Bovins	3	5	108	155
dont vaches	3	5	62	91
Volailles	7	10	169	813

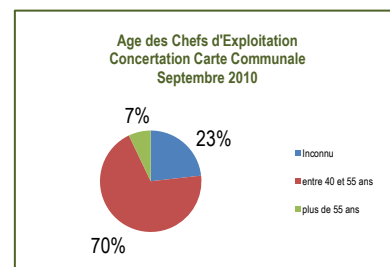
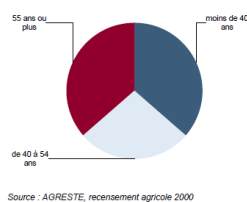
Les exploitants

Le nombre des exploitants se maintient entre 1988 et l'an 2000, il atteint aujourd'hui moins d'une dizaine de sièges. En 2000, il s'agit déjà d'une population plutôt vieillissante avec plus d'un tiers d'exploitation de plus de 55 ans.

La concertation réalisée en août préalablement à la rédaction de ce diagnostic montre les mêmes tendances avec un pourcentage important (70%) de chef d'exploitation ayant dépassé 40 ans et peu de reprise

	2000	1988
Chefs d'exploitations et coexploitants	11	13
dont à temps complet	7	9
Population familiale active sur les exploitations	16	21
Unités de travail annuel (y.c. ETA-CUMA) (1)	9	14
dont : UTA familiales	c	c
UTA salariées	c	c

(1) : Entreprises de travaux agricoles (ETA), Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)



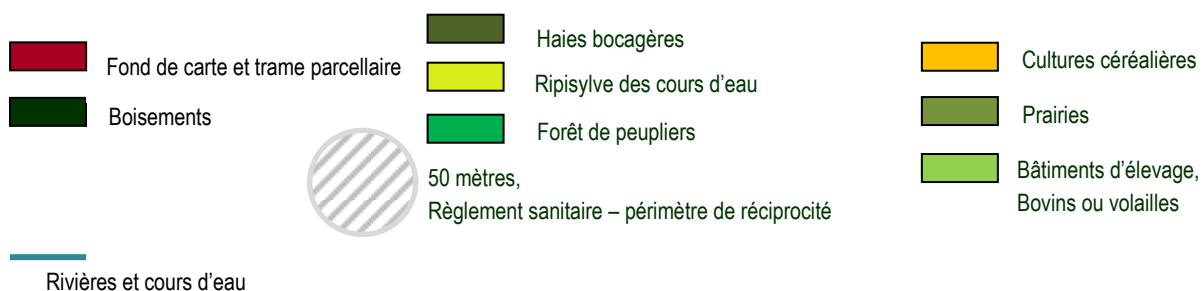
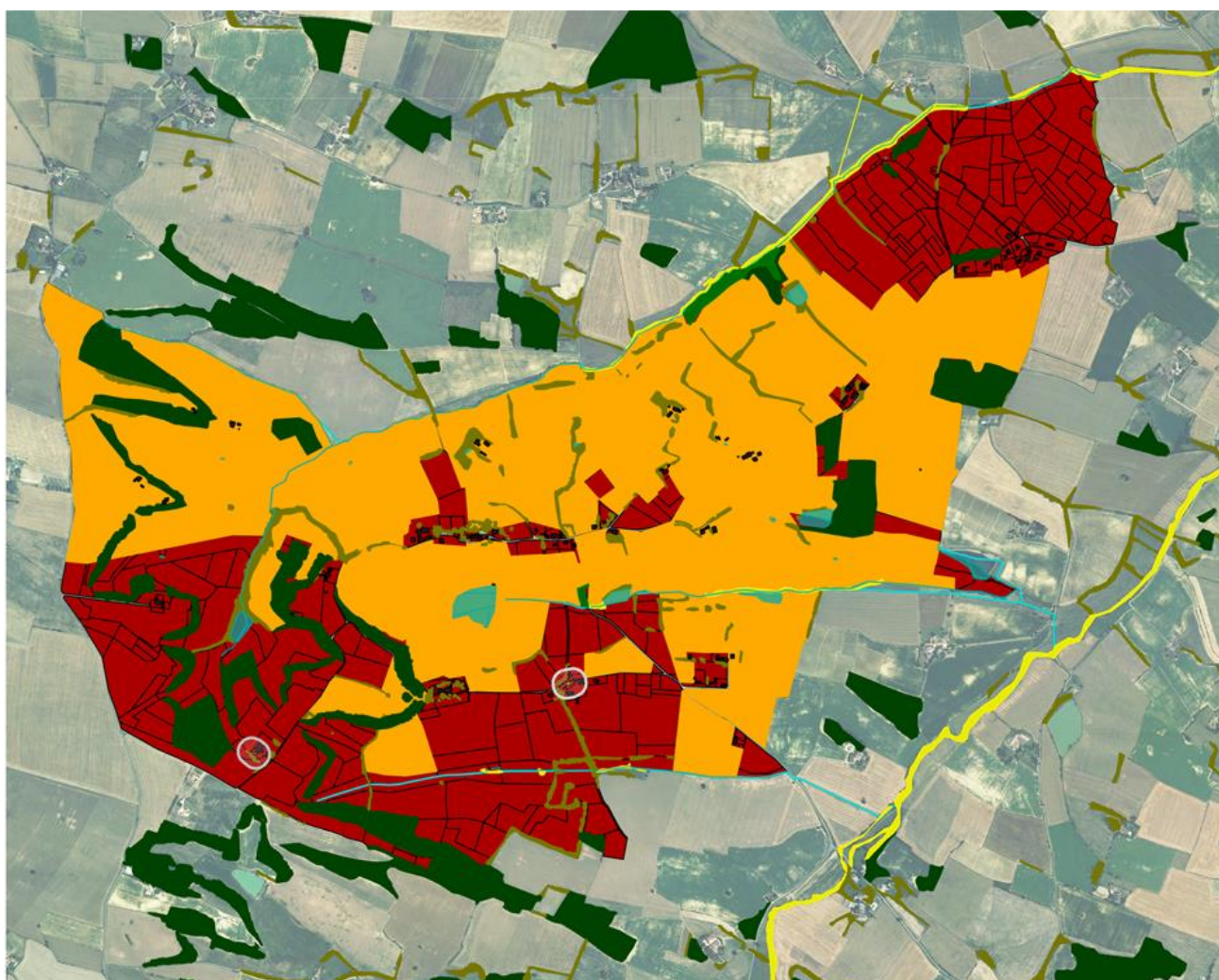
II – LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

II.2 – Productions et pratiques agricoles – Synthèse et Cartographies

La carte de l'occupation des sols, la répartition des cultures en 2010

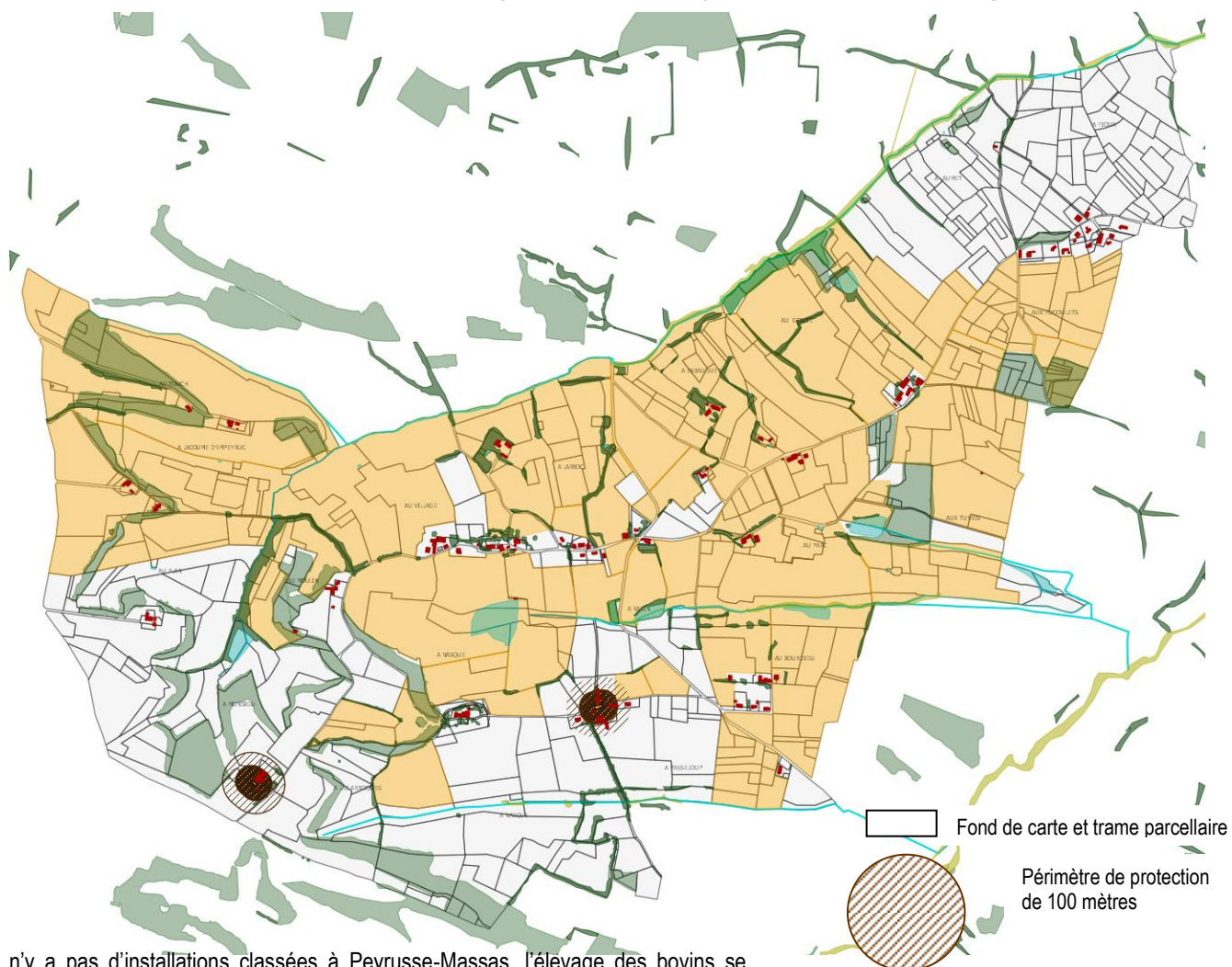
Cette carte a été réalisée à partir des données obtenues lors de la concertation des agriculteurs de la commune de Peyrusse-Massas ; elle fait apparaître une nette dominante des cultures céréalières. Il reste à Peyrusse-Massas très peu de terres à vocation fourragères (à priori non mentionnées lors des questionnaires) et de pâtures.

Notons que les bâtiments d'élevage sont soumis au Règlement Sanitaire soit à un périmètre de protection de 50 mètres autour des bâtiments d'élevage, non soumis à déclaration.



II.2 – Productions et pratiques agricoles – Synthèse et Cartographies

Les bâtiments d'élevage, situation, installations classées et soumises à déclaration avec périmètre d'inconstructibilité (ICPE ou RSD) et zones d'épandage



Il n'y a pas d'installations classées à Peyrusse-Massas, l'élevage des bovins se limite à l'exploitation du Plan comprenant une étable avec seulement une dizaine de vaches.

L'élevage de volaille situé au Coustau comprend un seul bâtiment regroupant au maximum un effectif inférieur à 4000 canards, non soumis à déclaration

La Carte Communale prévoit donc en ce qui concerne ces élevages un périmètre de 50 mètres autour des bâtiments, périmètre réglementaire établi par le règlement sanitaire et un périmètre de précaution de 100 mètres évitant tout conflit d'usage.

II. 3 – Devenir de l'agriculture, projets, mise en tourisme

Il n'existe pas à proprement parler de projets spécifiques de développement du tourisme agricole à Peyrusse-Massas, si ce n'est d'un producteur de produits transformés (foie gras, ...) sur site au hameau du Coustau susceptible de poursuivre la vente directe de ces produits.

Les données recensées lors de ce diagnostic et lors de la concertation permettent d'envisager une succession à l'un des exploitants céréaliers.

II – LE DIAGNOSTIC AGRICOLE

Les enjeux dictés par l'agriculture

1. *Préserver l'économie agricole, les sièges d'exploitation notamment ceux liés à l'élevage*
2. *Eviter les conflits d'usage entre zones agricoles et zone urbaine ou de projet*
3. *Encourager les projets liés à l'agriculture, notamment les reprises*
4. *Réfléchir aux liens entre agriculture et tourisme*

III – LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECO-DEMOGRAPHIQUE

III.1 – La situation en 2010

L'évolution démographique

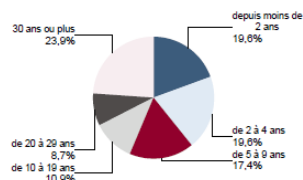
Une population en progression constante depuis 1990

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	110	76	85	81	82	101
Densité moyenne (hab/km2)	16,9	11,7	13,1	12,5	12,6	15,6

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

Après avoir subi l'exode rurale, puis stagnée depuis 1975, la population de Peyrusse-Massas augmente rapidement entre 1999 et 2006 passant de 82 habitants à 101 (données Insee de 2009). Il s'agit principalement d'une population active située entre 30 et 59 ans (46%) avec des enfants (18% de la population a moins de 15 ans). Ces chiffres soulignent également l'accueil d'une population nouvelle : Peyrusse-Massas présente un solde migratoire positif de 2,9% entre 1999 et 2007, correspondant à la réalisation de maisons individuelles au village et à Tucoulets

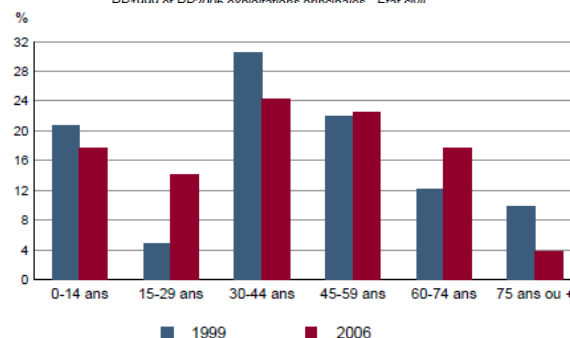
Les personnes de plus de 60 ans représentent 23% de la population totale, avec 5% de population âgée (75 ans et plus) vivant souvent seule (50% des plus de 80 ans)



Concernant, l'occupation des logements, une sédentarité globale apparaît avec 61% d'occupant fidèle à leur lieu d'habitation, ou à leur commune (environ 7% des habitants ont déménagé sur Peyrusse) pour 25 % de résidents extérieurs venant essentiellement d'une autre commune du département. (données 2006)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	-5,2	+1,6	-0,6	+0,1	+3,0
- due au solde naturel en %	+0,2	+0,7	-0,3	+1,1	+0,2
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-5,3	+0,9	-0,3	-1,0	+2,9
Taux de natalité en ‰	18,2	16,0	7,5	17,7	9,5
Taux de mortalité en ‰	16,7	8,9	10,5	6,8	8,0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2006 exploitations principales. Été 2007



	2006		1999	
	nb	%	nb	%
Ensemble	48	100,0	38	100,0
Résidences principales	43	89,7	32	84,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	4	8,3	1	2,6
Logements vacants	1	2,1	5	13,2
Maisons	39	80,3	38	100,0
Appartements	7	13,9	0	0,0

L'offre en logements

Sur les quarante-trois logements recensés en 2006, des maisons qui comptent pour la plupart d'entre elles 5 pièces voir plus, 78 % correspondent à des résidences principales habitées par le propriétaire contre 62% en 1999, la part de locatif étant passé de 28% en 1999 à 13% environ soulignant ainsi l'attrait des nouveaux venus pour des projets en accession

Le problème de la vacance

La part de résidences secondaires évolue à la hausse et représente en 2006 4% de l'offre en logements, contre 0 en 1968. Dans le même temps, la vacance en logement est passée de 8,3% à 2,1% ce qui signifie qu'il existe une clientèle pour la rénovation du bâti ancien (maisons et anciennes granges)





L'offre en équipements

En comparaison avec d'autres communes du Gers, Peyrusse-Massas dispose d'équipements publics en rapport avec les attentes de la population, la mairie est notamment accessible aux personnes à mobilité réduite de même que la salle polyvalente qui reçoit nombres d'évènements souvent organisés par le comité des fêtes particulièrement actif. La commune a fermé son école, les enfants scolarisés de la maternelle au primaire vont à Castillon-Massas, et Roquelaure qui ont signé une convention de RPI avec Peyrusse-Massas.

Créations d'établissements par secteur d'activité en 2008

	Ensemble des établissements		Etablissements sièges créés en %
	Nombre	Taux de création	
Ensemble	3	300,0	66,7
Industrie	0	///	///
Construction	0	///	///
Commerce	0	///	///
Services	3	300,0	66,7

Source : Insee RFF (Sifène)

L'offre en commerces

Les activités économiques sur la commune

Peyrusse-Massas dans son ensemble vit aujourd'hui sans commerce de proximité et son activité économique se résume à deux entreprises : le jardin carnivore et les chambres d'hôtes.

Données INSEE 2007	Nombre	%
Ensemble	3	100,0
Industrie	0	0,0
Construction	0	0,0
Commerce	0	0,0
Services	3	100,0

Source : Insee, CLAP

Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim

Bassin d'emploi

Quelques soient les secteurs d'activités recensés, la population active de Peyrusse-Massas voit son bassin d'emploi majoritairement orienté vers les autres communes du département (76% des actifs), notons que la Préfecture Auch n'est située qu'à 12 kilomètres du centre de Peyrusse-Massas, notre commune fait bien évidemment partie de son bassin d'influence

	2006	%	1999	%
Ensemble	47	100,0	34	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	9	20,0	14	41,2
dans une commune autre que la commune de résidence	38	80,0	20	58,8
située dans le département de résidence	36	76,0	19	55,9
située dans un autre département de la région de résidence	1	2,0	1	2,9
située dans une autre région en France métropolitaine	1	2,0	0	0,0
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

III.2 – Les perspectives d'évolution économique du territoire, l'offre en tourisme, objectif partagé par la communauté de communes

Une offre touristique spécifique à Peyrusse-Massas, le «Jardin Carnivore»...

Le nom Peyrusse-Massas est connu bien au-delà des frontières du Gers et de la région Midi-Pyrénées, grâce à la présence du «Jardin Carnivore» qui, chaque année accueille des visiteurs passionnés et des connaisseurs venant du monde entier (environ 25000 visiteurs/an) Comme l'exprime Jean-Jacques Labat lors d'une réunion de travail et de concertation sur le développement touristique potentiel de la commune : le Jardin Carnivore engendre une forme de tourisme bien particulière, qui d'une part fait connaître Peyrusse-Massas bien au-delà de son contexte local, mais qui pour autant souffre de liens avec le tourisme typique local.

A l'occasion de l'élaboration de la Carte Communale, il semble donc pertinent de s'interroger sur les besoins des différentes entreprises touristiques implantées à Peyrusse-Massas : Offre en hébergement au site. Le Parc « Chambres d'Hôtes et tables d'hôtes », vente directe de produits locaux (foies gras, ...) au Coustau (élevage de canards gras), en lien avec les communes limitrophes et avec les objectifs de développement de la Communauté de Communes.

... reliée à une offre traditionnelle et typique du Sud-Ouest

Il résulte de la concertation auprès de ces acteurs locaux qui soutienne la vie économique du village : Monsieur et Madame Gouzi pour les Chambres d'hôtes et Monsieur Valentin pour la vente de produits locaux l'idée de proposer un itinéraire touristique propre à la commune en lien avec les offres spécifiques de Peyrusse-Massas, valorisant promenade, connaissance du terroir, patrimoine et évènements.

La carte qui suit synthétise cette démarche, elle donne à voir également plusieurs problématiques d'aménagement liées au projet de Carte Communale : l'accessibilité de l'offre touristique, la signalétique, la sécurité des dessertes depuis la RD148, les possibilités de stationnement.



Réfléchir au Projet de Développement de Peyrusse-Massas suppose donc de recenser l'ensemble des valeurs du site qu'elles soient patrimoniales, économiques, touristiques, paysagères, environnementales, afin de proposer un programme pour les années à venir qui ne tiennent pas seulement compte de l'évolution urbaine mais qui puisse intégrer les nouveaux quartiers au cœur d'un lieu de vie.

Des enjeux de développement synthétisent cette partie et préfigurent le projet d'aménagement en termes de capacité d'accueil, d'offre en équipement, de mise en valeur des atouts du site.



Les enjeux du diagnostic socio-éco-démographique et les orientations communales générales

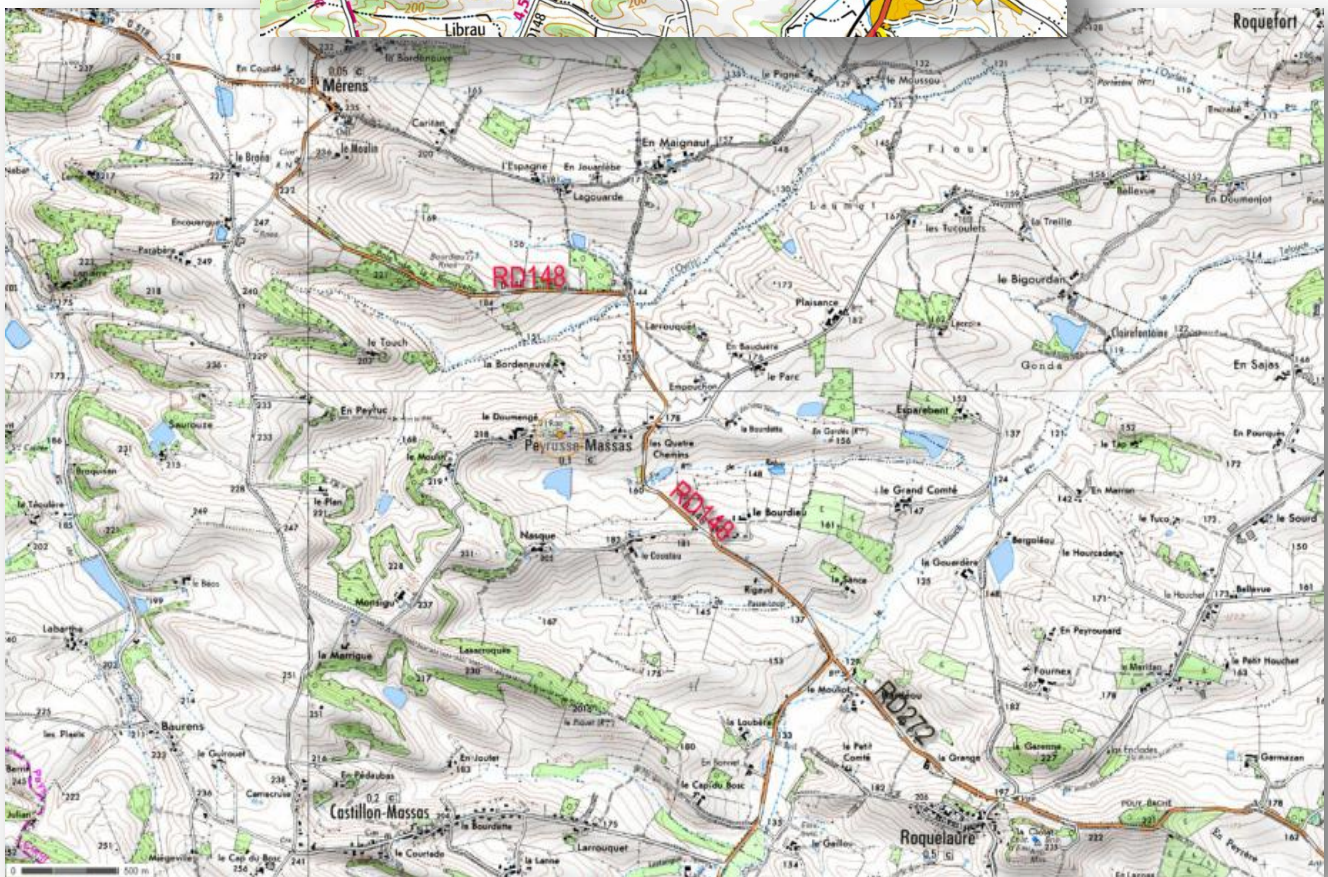
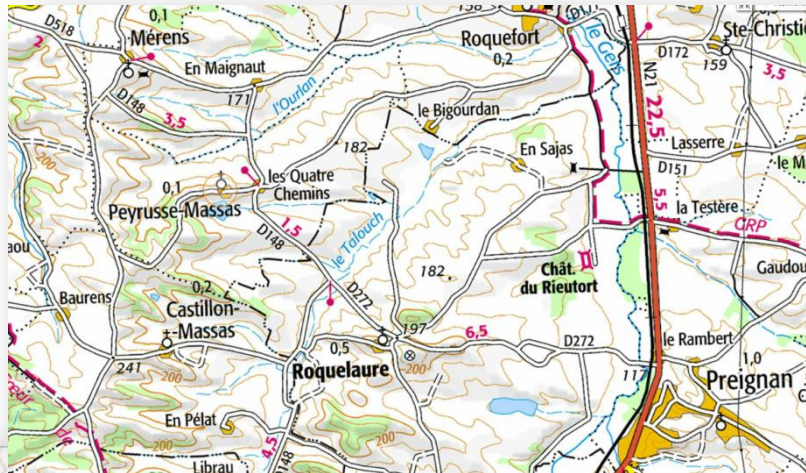


1. Accueillir une population nouvelle en confortant le pôle urbain central de Peyrusse-Massas, le village
2. Préserver le caractère historique du village, certains points de vue et donc intégrer le ou les nouveaux quartiers,
3. Limiter le développement des hameaux qui témoignent de l'histoire de la commune
4. Conforter le site de Tucoulets, tout en tenant compte des perspectives et points de vue offert par le site, proposer des orientations d'aménagement paysagères
5. Soutenir le développement économique et touristique de la commune,
6. Préserver l'agriculture et ses conditions de développement

IV – ETAT DES RESEAUX ET DESSERTE

IV.1 – Accès et desserte

Une route départementale dessert Peyrusse-Massas : la RD148



On accède à Peyrusse-Massas par la route départementale 148 qui rallie également Mérens. La RD272 qui prolonge cet axe permet de gagner Roque-laure pour ensuite connecter la route nationale 21 qui mène à l'aéroport puis à Auch, capitale administrative.

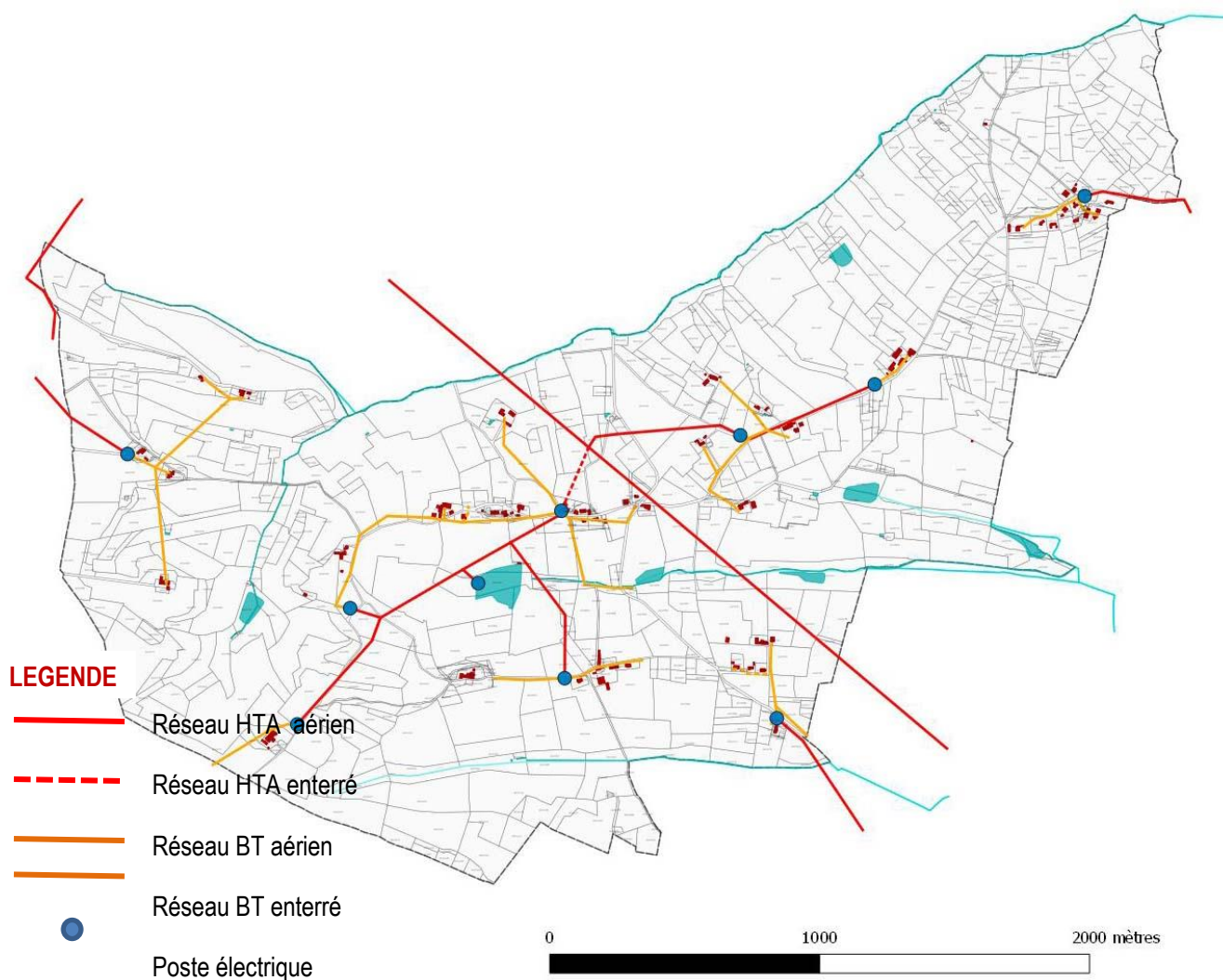
IV – ETAT DES RESEAUX ET DESSERTE

Transport collectif, scolaire

Il n'y a pas de ramassage scolaire qui dessert les écoles de Castillon-Massas, Roquelaure, Peyrusse-Massas

IV.2 - Réseaux

Le réseau électrique ERDF



Le réseau électrique ERDF

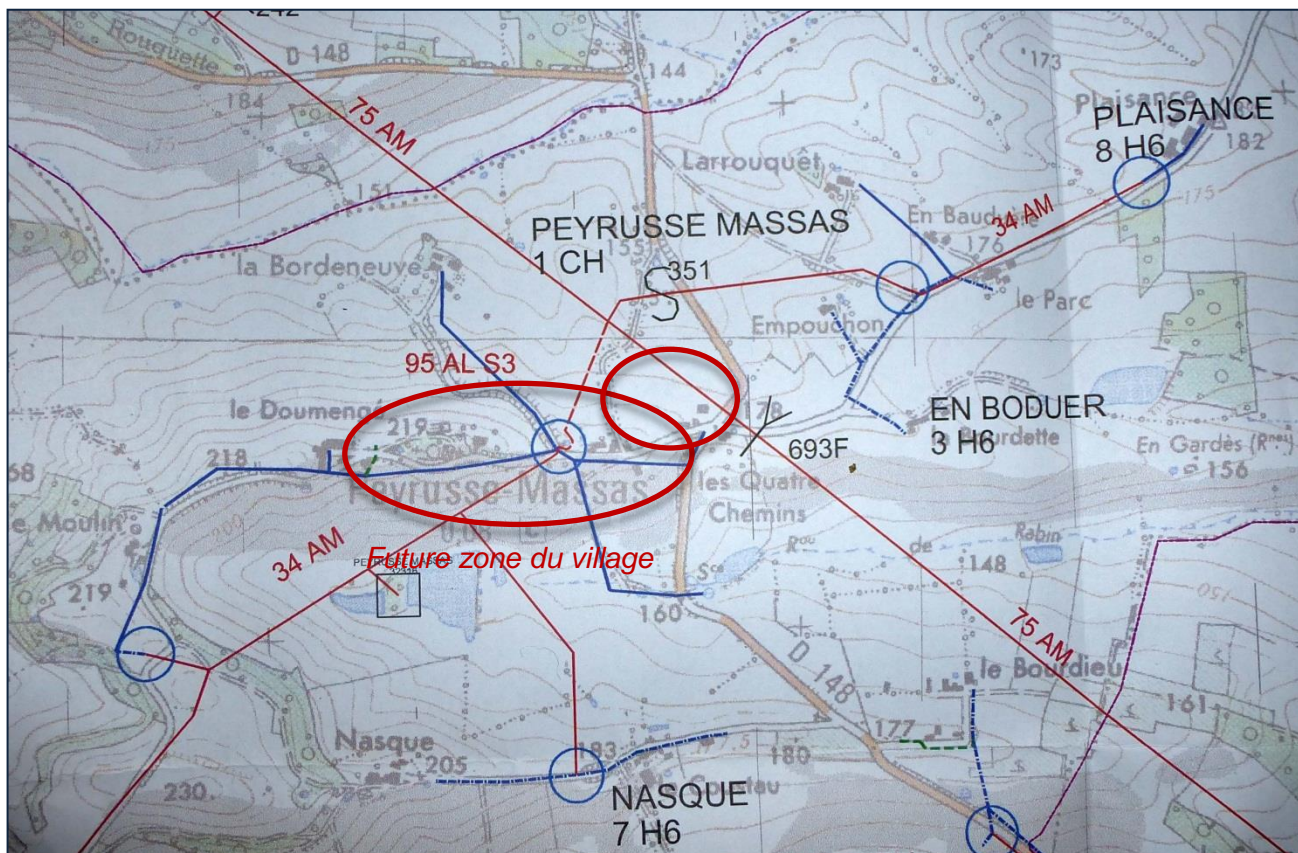
L'ensemble de la commune est desservi par le réseau ERDF avec des lignes basses tensions aériennes (BT) sur la plupart des zones agglomérées. Pour autant, la consultation des services, en particulier lors de la réunion de concertation du 21 juillet 2011 a permis de confirmer que le centre du village ne bénéficie pas de la capacité suffisante pour intégrer l'ensemble du projet de développement de ce secteur. Il s'agit d'un réseau ancien. Il en résulte que la zone proposée sera maintenue ZC2.

Le projet de ZAD qui accompagne la Carte Communale tient compte de cette donnée.

Le site de Tucoulets est par contre suffisamment desservi.

Le réseau électrique ERDF

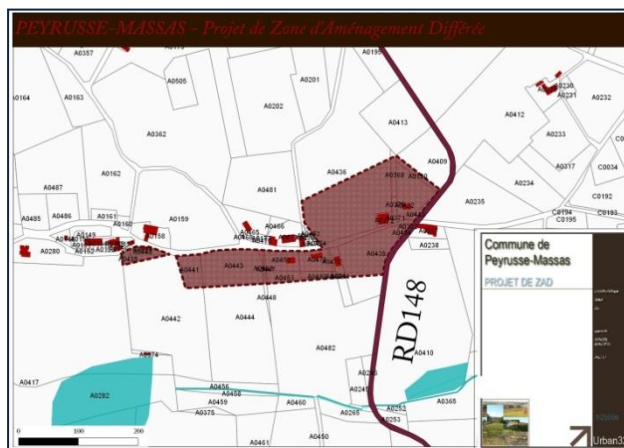
Le village et l'entrée du village



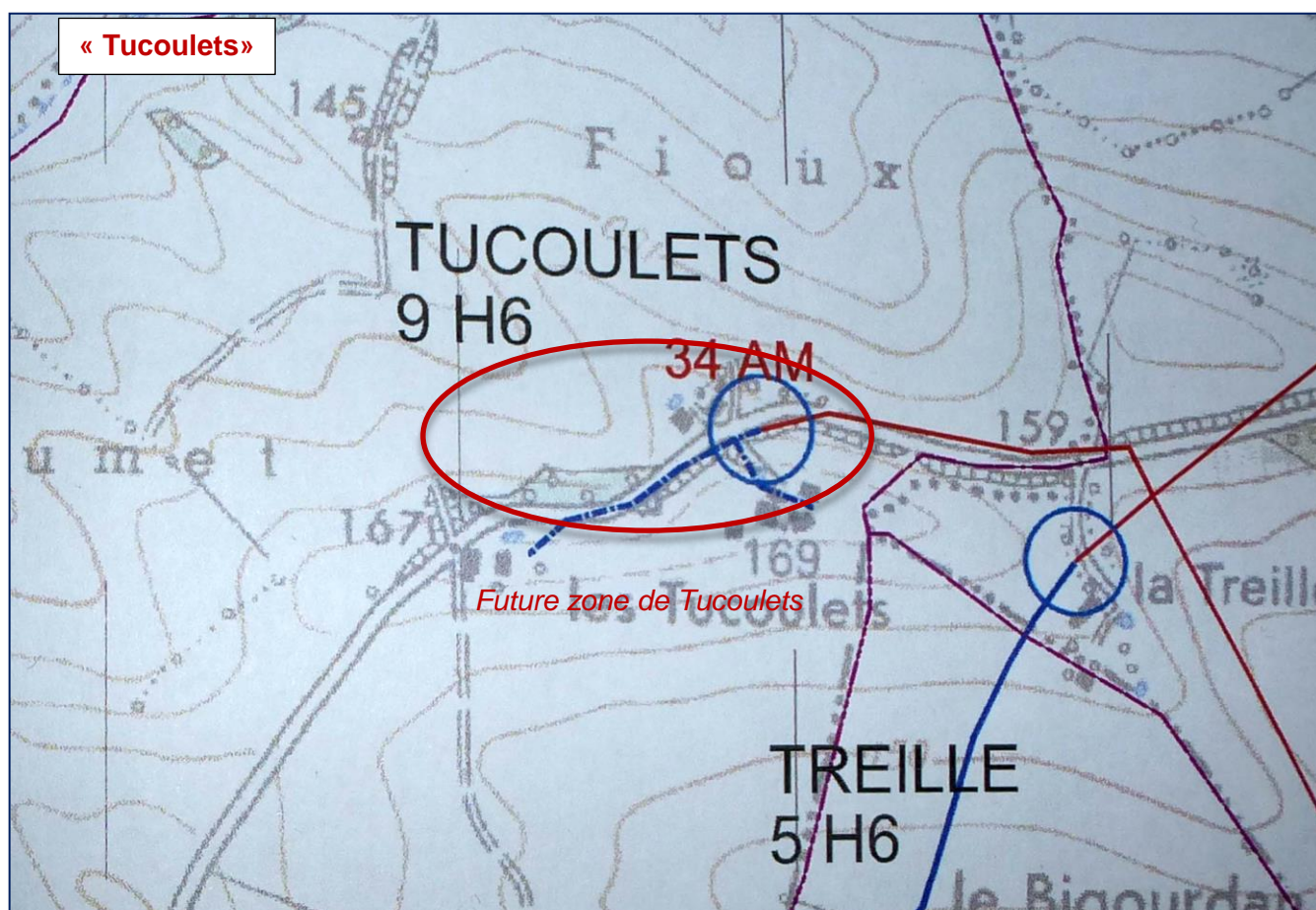
Le village est desservi par un réseau de lignes Basse Tension aérien pour l'ensemble du secteur qui comprend les abords de la mairie, de la salle municipale, du cimetière et qui inclut l'entrée du village vers la RD148. Des câbles aériens torsadés desservent cet ensemble et lors de la réunion de concertation, il a été souligné la vétusté du réseau sur tout le site. De plus, le réseau est globalement saturé et ne pourra assumer que quelques raccordements supplémentaires.

Pour cette raison, le village est proposé en secteur ZC2. La ligne à Haute Tension permettant un raccordement pour un développement futur de l'urbanisation se situe à proximité de notre secteur futur de développement.

La Carte Communale de Peyrusse-Massas est accompagnée de la création d'une Zone d'Aménagement Différée présentée page de ce rapport. La future ZAD et le projet d'aménagement qui en découlera ont pour objet la prise en compte des problèmes de réseaux au niveau du village.



Le réseau électrique ERDF



A Tucoulets comme évoqué plus haut, le secteur est globalement bien desservi avec une ligne HT qui englobe l'ensemble du secteur projeté.

L'Eau potable

Le S.I.A.E.P de Preignan ne nous ayant pas confié les plans de réseaux d'eau potable, la commune ne disposant aujourd'hui d'aucune carte, l'analyse suivante repose sur les éléments recueillis lors de la réunion de concertation.

Au village, dans le cadre du projet de développement du village, un dossier de ZAD vient en complément de la Carte Communale. Il indique la volonté communale de réaliser à termes un projet d'aménagement. Dans le cas d'un projet public, le S.I.A.E.P s'engage à prendre en charge le renforcement des réseaux.

Actuellement au niveau du carrefour, un PVC de diamètre 90 est présent, en continuité duquel le réseau offre un diamètre de 50 vers la voie de desserte qui va à la mairie.

Téléphone et ADSL

Peyrusse-Massas fait partie des communes desservie à 80-95% par le réseau ADSL.

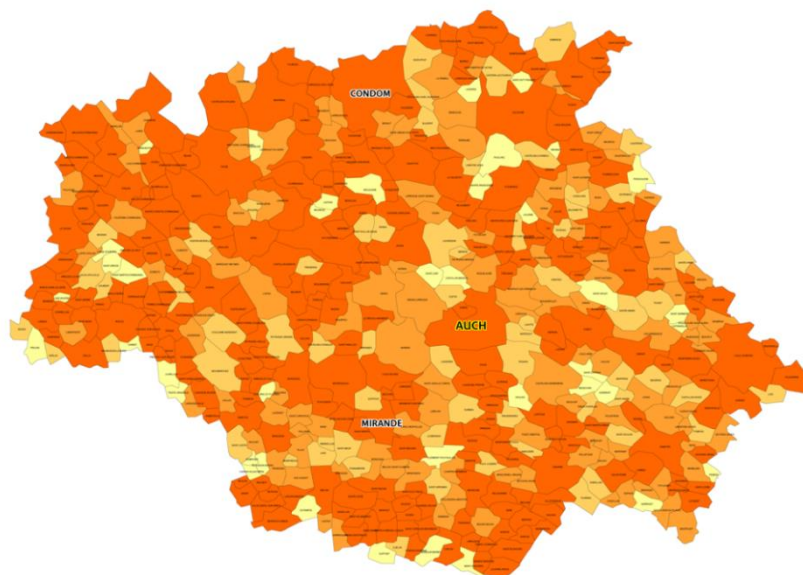


Eligibilité à au moins une offre ADSL de France Telecom département du GERS (32)

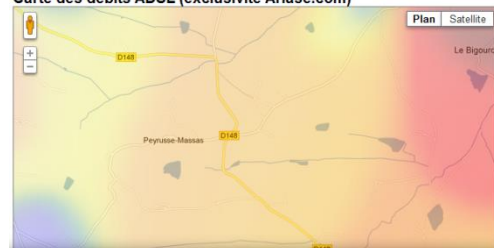


Taux d'éligibilité par commune

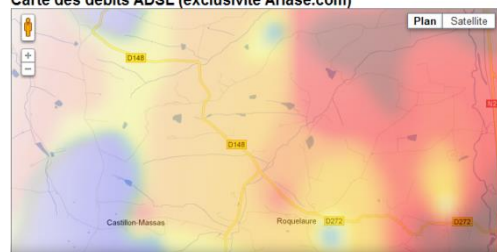
- supérieur à 95%
- de 80 à 95%
- de 50 à 80%
- inférieur à 50%



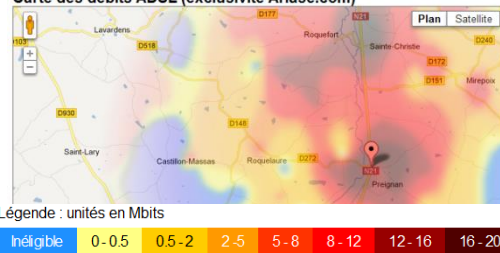
Carte des débits ADSL (exclusivité Ariase.com)



Carte des débits ADSL (exclusivité Ariase.com)



Carte des débits ADSL (exclusivité Ariase.com)



Source France Telecom Février 2009

© IGN - 2006

Assainissement autonome pour l'ensemble de la commune

La municipalité n'envisage pas pour le moment d'investir dans un projet de station d'épuration, le contexte urbain de la commune étant caractérisé par la présence de deux villages particulièrement éloignés.

IV.3 - Enjeux liés aux réseaux existants et possibilités de développement

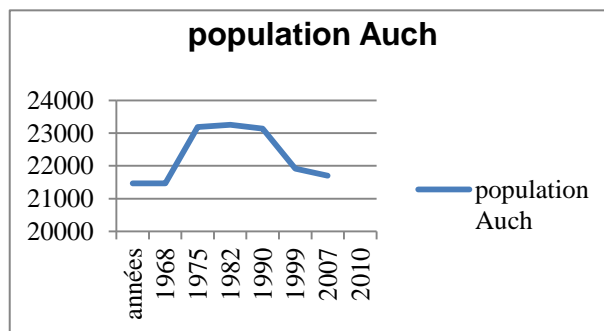
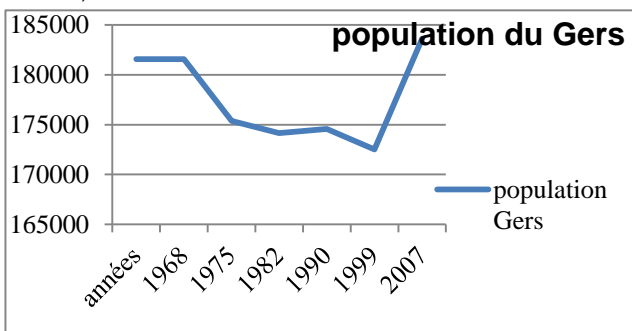
1. **En matière de développement urbain, conforter et développer deux secteurs : le village et Tucoulets**
- **Conforter le village en tenant compte des contraintes spécifiques liées aux réseaux et à l'environnement paysager**

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

V.2 – Le projet de développement Se fixer un objectif de développement réaliste en tenant compte des résultats de ces dernières années qui évoque un territoire encore soumis à l'exode rurale

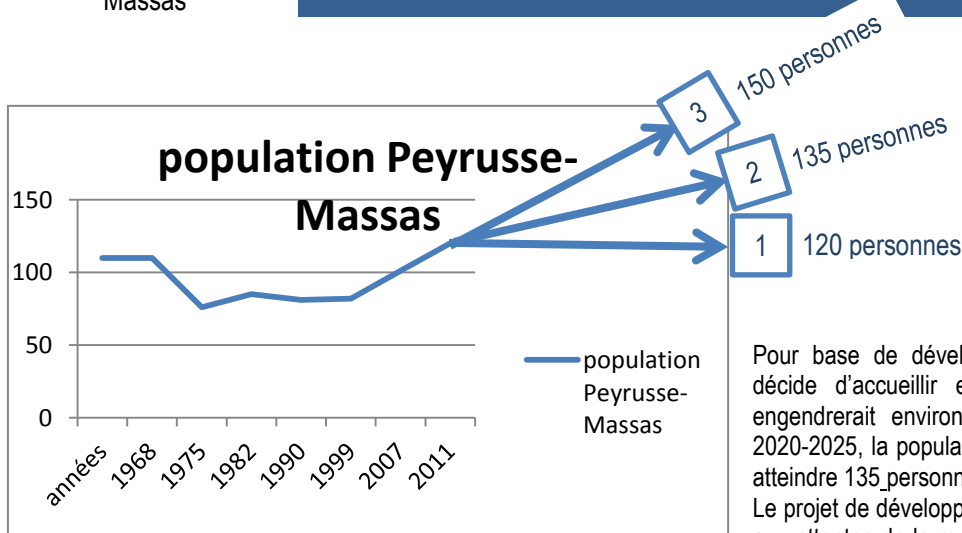
Après une exode rurale significative, entre 1968 et 1975, la population de Peyrusse-Massas perd environ 50 personnes, les chiffres se stabilisent avec une moyenne de 80 personnes. Depuis, 1999 la commune enregistre une croissance plutôt dynamique de 3% essentiellement due au solde migratoire, par l'apport d'une population qui majoritairement s'est installée aux Tucoulets. Cette progression engendre aujourd'hui un résultat de 120 personnes environ. L'étude réalisée en amont du projet de Carte Communale permet de comparer le développement de Peyrusse-Massas avec celui de la ville centre Auch et de l'ensemble du Gers.

- Globalement la population gersoise augmente ces dernières années avec une progression nette de +0,8% - solde migratoire : +1,1%



- A l'inverse, les résultats pour Auch font apparaître une baisse importante depuis 1990 qui peut être liée aux variations des prix de l'immobilier et au manque d'offre

années	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2011
population Peyrusse-Massas	110	76	85	81	82	101	120



Pour base de développement futur, la municipalité décide d'accueillir environ 15 personnes, ce qui engendrerait environ projets sur la commune. En 2020-2025, la population de Peyrusse-Massas devrait atteindre 135 personnes.

Le projet de développement de la commune répondra aux attentes de la municipalité en termes d'accueil de population, tout en confrontant ces perspectives aux résultats du présent diagnostic, l'objectif étant de conforter le développement de Peyrusse-Massas, en proposant un projet réaliste qui permettra de pérenniser les investissements réalisés pour les équipements publics.

En termes de surface, cette projection engendrerait une consommation d'espaces de 1,12 hectare pour des terrains de 1500m² en moyenne offerts à la construction et des familles de 2,2 personnes calculées pour faire une moyenne. Cette simulation ne tient pas compte du logement vacant présent sur Peyrusse, ni des changements d'affectation potentiels en zone agricole. Un apport de 15 personnes par rapport au chiffre actuel de population représente en % : +11,1 % sur l'ensemble de la période

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

V.2 – Les zones futures d’habitat programmées

La municipalité a opté pour une offre diversifiée concernant la surface des parcelles, tout en privilégiant un développement concentré autour des pôles urbains existants :

- **le village de Peyrusse-Massas** : il s’agit de développer «le village de Peyrusse-Massas» afin de préserver **son rôle de pôle urbain central** caractérisé par la présence des équipements publics, culturels et culturels que sont la mairie, la salle municipale, l’église paroissiale. Le pôle du village fera l’objet d’un projet de développement maîtrisé **si la commune s’engage à réaliser le projet d’aménagement envisagé à l’entrée est du village mentionné dans le dossier de ZAD évoqué page**
- **Le développement de l’urbanisation se situe à l’intérieur des panneaux d’agglomération. Il permet la réalisation d’environ 7 à 10 maisons sur un secteur déjà urbanisé et desservi.**
- **Le hameau de « Tucoulets »** : le projet de Carte Communale vient entourer l’urbanisation existante sur ce site principalement pavillonnaire.

V.2.1 - Présentation générale et modalités d’application des Règles Nationales d’urbanisme

Le projet de Carte Communale de Peyrusse-Massas définit 2 types de zones :

A – des zones constructibles ZC, les secteurs ZC1 et ZC2

- **les secteurs ZC1** pour lesquelles les conditions d’équipement permettent l’implantation de toute construction (à l’exclusion de celles à usage d’activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage).
- **les secteurs ZC2** où sont admises toutes constructions, (à l’exclusion de celles à usage d’activités polluantes, nuisantes ou dangereuses pour le voisinage) sous réserve de satisfaire aux conditions d’équipement définies par les Règles Générales d’Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l’Urbanisme). Dans les zones ZC2, les constructions seront interdites sur la base de l’article L111-4, si les équipements manquent.

Les autres articles des Règles Générales d’Urbanisme restent applicables.

B – des zones naturelles, les zones ZN, ZNi et ZNp

- **les zones ZN ou zones naturelles** : Dans cette zone, sous réserve des articles R111-2, R 111-3, R 111-4, R 111-13, R 111-14, R111-15, 111-21 du Code de l’Urbanisme, ne sont admises que :

1°) l’adaptation, la réfection, le changement de destination ou l’extension des constructions existantes

2°) les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu’elles ne sont pas incompatibles avec l’exercice d’une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu’elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l’exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

3°) les constructions et installations nécessaires à l’exploitation agricole ou forestière

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

4°) les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles

5°) la restauration des bâtiments dont il reste l'essentiel des murs porteurs lorsque leur intérêt architectural ou patrimonial en justifie le maintien et sous réserve de respecter les principales caractéristiques de ce bâtiment

Ces constructions et installations sont admises sous réserve de satisfaire aux conditions d'équipement définies par les Règles Générales d'Urbanisme (notamment les articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 du Code de l'Urbanisme).

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

○ **les zones ZNi, zones naturelles inondables** : Dans cette zone, sous réserve de la prise en compte du risque d'inondation (article R111-2 du Code de l'Urbanisme), ne sont admises que :

- l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles
- les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

○ **les zones ZNp, zones naturelles protégées** : Dans cette zone, sous réserve de la prise en compte du patrimoine et des paysages (article R111-21 du Code de l'Urbanisme), ne sont admises que :

- l'adaptation, la réfection, le changement de destination ou l'extension des constructions existantes
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles

Les autres articles des Règles Générales d'Urbanisme restent applicables.

V – LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET LES CHOIX RETENUS

V.2.2 - Tableau des surfaces

ZONES	SECTEURS	SUPERFICIE en hectares
Constructibles	ZC1 - Constructible	0
	ZC2 - Sans réseaux	9,61
TOTAL		9,61
Naturelles	ZNi- Inondables	15,64
	ZNp - Protégées	47,98
	ZN- Naturelles	575,77
TOTAL		639,39
TOTAL		649,00

V.2.3 – Description des secteurs

- **le village de Peyrusse-Massas** : le secteur rassemble tous les équipements publics, culturels et culturels que sont la mairie, la salle municipale, l'église paroissiale. Il est limité à l'est par la voie départementale RD148 vers laquelle le projet ne prévoit aucune sortie directe. Dans cet esprit, un projet de ZAD complète le dossier de Carte Communale, les aménagements du futur quartier feront en sorte que l'accès puisse se faire depuis la voie communale.
De manière à limiter l'urbanisation en profondeur, le trait de zonage limite la zone constructible dans son épaisseur à 60 mètres maximum depuis la voie. De ce fait, les limites de fond de parcelles sont très souvent en zone naturelle. Exemple pour les parcelles A0485 et A0486, l'épaisseur du secteur ZC2 est au maximum de 41,5 mètres de manière à éviter des constructions qui impacteraient de manière irréversible le paysage, les terrains concernés sont pentus. Sont inclus à ce secteur les bâtiments d'habitation de la métairie située à l'extrême ouest du village, la parcelle de la salle municipale. Au nord, le secteur ZC2 jouxte une petite zone protégée préservant une futaie en lien avec les haies du village
- **Le hameau de « Tucoulets »** : le projet de Carte Communale entérine l'urbanisation existante. Le secteur ZC2 s'appuie sur les limites parcellaires existantes. Il jouxte un secteur ZNp protégeant encore une fois une futaie située au nord du hameau.

VI - DOCUMENT DE CARTE COMMUNALE APRES ENQUETE PUBLIQUE

A l'issue de l'enquête publique prescrite par arrêté du municipal du 4 octobre 2013, qui s'est tenue en mairie entre le lundi 28 octobre au Jeudi 28 novembre 2013 inclus, soit une durée de 30 jours consécutifs. **L'enquête publique a été close le jeudi 28 novembre à 18 h.**

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté Municipal, le Commissaire Enquêteur a clos et signé le registre d'enquête publique mis à la disposition du Public et remis à Mr le Maire de Peyrusse-Massas, en main propre, son rapport avec ses conclusions et avis, ainsi que le registre d'enquête.

Par délibération du 6 janvier 2014, la municipalité de Peyrusse-Massas a décidé de maintenir le projet de Carte Communale tel que présenté à l'enquête sans aucune modification. Il en résulte les tableaux de surface suivants :

AVANT ENQUETE PUBLIQUE

ZONES	SECTEURS	SUPERFICIE en hectares
Constructibles	ZC1 - Constructible	0
	ZC2 - Sans réseaux	9,61
TOTAL		9,61
Naturelles	ZNi- Inondables	15,64
	ZNp - Protégées	47,98
	ZN- Naturelles	575,77
TOTAL		639,39
TOTAL		649,00

APRES ENQUETE PUBLIQUE

ZONES	SECTEURS	SUPERFICIE en hectares
Constructibles	ZC1 - Constructible	0
	ZC2 - Sans réseaux	9,61
TOTAL		9,61
Naturelles	ZNi- Inondables	15,64
	ZNp - Protégées	47,98
	ZN- Naturelles	575,77
TOTAL		639,39
TOTAL		649,00

POUR INFORMATION

Lors de l'Enquête Publique, le Commissaire Enquêteur a reçu cinq personnes durant les permanences. Quatre sont venues pour information, une personne a consigné une observation sur le registre d'enquête :

Mr Gouzy Michel qui demande à ce que la parcelle AO 435 incluse en partie dans le projet soit intégrée en totalité dans celui-ci.

Pour le Commissaire Enquêteur : « Cette demande semble difficile à envisager pour l'instant et pose deux problèmes : Celui de l'accès et donc de la sécurité routière. Cette extension vers le sud viendrait en double rideaux et n'est donc pas dans l'esprit de cette carte. **Cette demande ne peut donc être retenue actuellement.**

Le Conseil Municipal a tenu compte des observations du Commissaire Enquêteur et pour les raisons plus haut ne peut donner une réponse favorable à l'observation de Monsieur Gouzy . Est annexé le courrier du 5 décembre 2013 signé de Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal est également conscient de la remarque du Commissaire Enquêteur qui dit : «Qu'une fois, la zone du village saturée, cette demande pourra être réétudiée en vue d'une urbanisation future. »